



S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes Rapport annuel – Exercice 2021

Service public de l'assainissement Réseau de Saint-Martin-d'Uriage (Hors STEP du Sonnant)



SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES
50 rue Jean Vaujany
CS 22433
38004 GRENOBLE CEDEX 2
Tél : 04 76 86 20 70
www.eauxdegrenoblealpes.fr



Table des matières

1. Cadre de l'activité déléguée	4
1.1. Contrats et engagements spécifiques.....	4
1.1.1. Rappel de l'historique des contrats.....	4
1.1.2. Présentation succincte du service	5
1.1.3. Autres engagements	5
1.2. Les intervenants.....	5
1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN.....	5
1.2.2. Eaux de Grenoble Alpes	5
2. L'exercice 2021 en bref	15
Les chiffres clés	15
2.1. Enjeux et faits marquants de l'année.....	15
2.2. Chiffres clés – Les indicateurs.....	16
2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement collectif	16
2.2.2. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement non collectif.....	16
2.2.3. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels.....	17
2.3. Perspectives et préconisations.....	17
3. Données comptables.....	17
4. Analyse de la qualité de service délégué.....	18
4.1. Données techniques et physiques – Assainissement collectif et/ou non collectif	18
4.1.1. Le patrimoine	18
4.1.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	52
4.1.3. Consommation énergétique	53
4.1.4. Pompages et volumes.....	53
4.1.5. Assainissement non collectif	54
4.1.6. Bilan financier du renouvellement.....	55
4.2. Prestations aux usagers	55
4.2.1. Information, relation, accueil des usagers	55
4.2.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement	56
4.3. Productivité et efficience.....	59
4.3.1. Personnels employés, qualifications, ETP	59
▪ Mesures d'amélioration	63
• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)	65
• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public	67
5.1 Avenants de l'année	67
5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels	67

5.2.1	Principe d'égalité	67
5.2.2	Principe de continuité	67
4.4.	Infractions, impayés, incivilités	67

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et au chapitre 12 du contrat de service public d'assainissement, la SPL Eaux de Grenoble Alpes fournit à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes aux contrats et une analyse de la qualité du service.

Le présent document correspond au rapport technique et à l'analyse de la qualité de service sur le plan technique.

Le rapport financier fait l'objet d'un rapport séparé.

Ce rapport a été :

Établi par :	Hervé LAHAYE Pauline PATARD
Vérifié/modifié par :	Comité de Suivi du contrat de délégation d'EDGA : Comité de Direction Marie Pierre BONCEA Patrick BEAU Directeur Technique
Validé par :	Emmanuel BOUDRY, Directeur Général
Transmis à la Régie de l'Assainissement de la Communauté de Communes Le Grésivaudan	Le : 17 mai 2022
Liste de diffusion :	Monsieur Le Président de la CC Le Grésivaudan Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement Monsieur Joris BENELLE Directeur Général des Services Monsieur Pierre CARREZ CORRAL Directeur de l'Eau et de l'Assainissement Monsieur David BOURNOT Chargé de la Gestion des Contrats

1. Cadre de l'activité déléguée

Conformément aux textes réglementaires (Loi 95-127 du 08 février 1995 et article L 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Décret N° 2005-236 du 14 mars 2005 et les précisions réglementaires y afférentes) l'objet du présent rapport est de rendre compte des conditions d'exécution du contrat de délégation de services en considération des objectifs et obligations définis au contrat :

- Engagements contractuels tenus
- Respect des principes généraux d'organisation et de gestion du service public dans la mise en œuvre de la délégation

La loi 95-127 du 08 février 1995 a créé l'obligation d'un rapport annuel devant être remis avant le 1^{er} juin par le délégataire à l'autorité délégante.

L'article L 1411-3 du CGCT, dispose ainsi : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

L'article R1411-7 1^{er} alinéa spécifie : « Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant une comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle. »

1.1. Contrats et engagements spécifiques

1.1.1. Rappel de l'historique des contrats

La Commune de Saint-Martin-d 'Uriage a confié à Eaux de Grenoble Alpes la délégation du service de l'assainissement collectif et non collectif, par contrat, à compter du 1^{er} janvier 2017.

La durée du contrat est fixée à onze ans.

Les compétences Eau et Assainissement de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage ont été transférées à la Communauté de Communes le Grésivaudan au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRE.

1.1.2. Présentation succincte du service

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage, dit « périmètre de la délégation ». **La station de traitement du Sonnant est exclue du périmètre du service jusqu'au débitmètre d'entrée de celle-ci.**

Estimation de la population desservie

- 5 656 habitants (source INSEE)
- Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : environ 4 800 habitants
- Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif : environ 600 à 800 habitants

1.1.3. Autres engagements

Convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage pour le transit des effluents de la Commune de Vaulnaveys-le-Haut dans les réseaux de la Commune de Saint-Martin-d 'Uriage pour le traitement de la station du Sonnant.

1.2. Les intervenants

1.2.1. CC LE GRESIVAUDAN

Nom	Direction
Communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 CROLLES CEDEX	Direction de l'eau et de l'assainissement

1.2.2. Eaux de Grenoble Alpes

- **Bref historique**

Créée au 1^{er} janvier 2014, la Société Publique Locale (SPL) Eau de Grenoble a fusionné depuis le 31 décembre 2014 avec la SPL SERGADI pour former une seule SPL actuellement dénommée SPL Eaux de Grenoble Alpes.

Quelques dates et faits marquants :

21 mai 1979	Création de la SA SERGADI
27 novembre 1980	Transformation de la SERGADI en Société d'Economie Mixte
1^{er} mai 2000	Création de la « Régie des Eaux de Grenoble » (REG) : Reprise en gestion publique du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble
Juillet 2012	Une mission est commanditée par le président de la METRO, le maire de Grenoble et le président du SIERG, visant à travailler à la mutualisation des structures REG, SIERG et SERGADI
Juillet 2013	Un protocole est présenté aux assemblées délibérantes pour poursuivre la démarche amorcée en juillet 2012, avec la préparation du passage en Sociétés Publiques Locales de la REG et de la SERGADI, en vue d'une fusion future
1^{er} Janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la SPL Eau de Grenoble à partir de la REG • Transformation de la SEM SERGADI en SPL SERGADI
1^{er} janvier 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Fusion des SPL Eau de Grenoble et SERGADI • Suite à l'exécution de la loi MAPTAM, Grenoble Alpes Métropole acquiert le statut de Métropole et prend la compétence Eau des communes. Elle se substitue donc à ce titre aux communes situées dans son périmètre pour toutes les conventions conclues avec la SPL Eau de Grenoble
07 septembre 2015	Changement de dénomination de la SPL Eau de Grenoble en SPL Eaux de Grenoble Alpes

Une Société Publique Locale est composée **exclusivement de collectivités actionnaires**, au moins deux, et de **capitaux 100 % publics**.

Au 31 décembre 2021, EDGA comptait 58 collectivités actionnaires, dont les trois principales sont actuellement Grenoble-Alpes Métropole (67,22 %), la Ville de Grenoble (20,18 %), et la Communauté de Communes Le Grésivaudan (12,48 %).

• **Spécificités et avantages**

Le rôle d'EDGA est celui d'un **exécutif classique** (comme un service) qui applique les directives définies par l'autorité organisatrice (cadre budgétaire, niveau d'investissements, etc.). Elle permet de préserver une **plateforme technique et un pôle d'expertise stables** qui garantissent la **continuité du service public**.

EDGA relève de la **comptabilité privée** garantissant **souplesse et réactivité** et est **contrôlée par des Commissaires aux Comptes**. Ces professionnels engagent leur responsabilité personnelle et doivent déclencher des « signalements », par saisie du Procureur, en cas d'anomalies. De plus, la formalisation du « contrôle analogue » oblige une SPL à être contrôlable par chaque collectivité actionnaire.

Une SPL, en tant qu'établissement public est également soumise aux mêmes contrôles qu'une Régie ou une collectivité (contrôle de légalité de la Préfecture, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes...).

Les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs « propres » services, grâce auxquelles elles bénéficient d'un réel pouvoir d'influence sur les décisions stratégiques de la SPL.

L'ensemble de ces éléments démontrent que les modalités de contrôle d'une SPL sont plus nombreuses et strictes que dans le cas d'une SA.

- **Gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes**

Instances décisionnelles	Caractéristiques
Conseil d'Administration (CA)	<ul style="list-style-type: none"> • Composé de 18 administrateurs dont 12 élus de Grenoble-Alpes Métropole, 3 pour la Ville de Grenoble, 2 pour la CCLG et 1 pour les actionnaires minoritaires, ainsi que 6 censeurs (2 représentants des usagers, 2 représentants des salariés et 2 représentants des actionnaires minoritaires) • Réuni au moins 4 fois par an, sous l'autorité du Président • Détermine les orientations de l'activité de la société • Est informé et délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la SPL Eaux de Grenoble Alpes
Comité d'Orientation Stratégique (COS)	<ul style="list-style-type: none"> • Organe créé spécifiquement par les statuts d'Eaux de Grenoble Alpes afin de permettre l'effectivité du contrôle analogue • Composé d'un représentant de chaque collectivité actionnaire qui dispose chacun d'une voix, sans tenir compte de la part de capital détenue par la collectivité • Emet un avis sur l'ensemble des délibérations soumises au Conseil d'Administration et relatives à des questions économiques ou stratégiques majeures. Si le Conseil d'Administration refuse de suivre l'avis du COS, il doit voter la délibération à la majorité des deux tiers
Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Nommé par le Conseil d'administration sans limite de durée ou pour une durée fixée par celui-ci • Dirige l'ensemble des services, recrute le personnel, gère les effectifs, fixe les rémunérations dans le cadre des inscriptions budgétaires • Signe tous actes, contrats, traités et marchés consécutifs aux décisions du Conseil d'Administration et aux délégations qui lui sont consenties • Assiste aux réunions du Conseil avec voix consultative • Ordonnateur statutaire des dépenses et des recettes • Représentant légal de la SPL Eaux de Grenoble Alpes dans ses rapports avec les tiers • A le statut de mandataire social • Est assisté par un Directeur Général Adjoint

- **Compétences, missions et périmètre d'intervention d'Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois**

Les domaines de compétence et d'intervention d'EDGA sont développés pour lui permettre de :

- Préserver un **pôle d'expertise locale**, dans une plateforme technique durable, innovante, capable de s'adapter en permanence
- Assurer un **service public exemplaire et performant**, notamment de production et de distribution d'une eau potable de qualité, où l'utilisateur est reconnu et acteur à part entière

Ceci, bien sûr, en adéquation avec le **contexte** et les **enjeux du bassin grenoblois**, ainsi qu'avec les **besoins et exigences des actionnaires d'EDGA et toutes les parties intéressées** :

- L'accès à l'eau pour tous les usagers
- La préservation des ressources et le maintien d'une eau conforme aux normes de qualité et autant que possible non traitée pour les deux plus grandes ressources de l'agglomération
- La gestion patrimoniale et la modernisation des ouvrages et des réseaux (eau potable et assainissement)
- La garantie d'une gestion de l'eau 100 % publique, avec un juste prix du service
- L'exemplarité et la transparence dans le mode de gouvernance
- Le développement d'une approche citoyenne et responsable en interne comme en externe
- Le développement d'une structure performante et la valorisation de l'image d'Eaux de Grenoble Alpes

Conformément à son statut et son objet, Eaux de Grenoble Alpes, de par ses compétences est en mesure d'assurer les missions et prestations qui lui sont confiées, en fonction des contrats passés avec les collectivités actionnaires, concernant :

- La **protection des ressources en eau** des champs de captages dont l'exploitation lui est confiée
- L'**exploitation des sites de production, la production, le transport (adduction) et la fourniture d'eau potable** aux communes, en gros ou aux particuliers, entièrement, partiellement ou en secours, notamment à partir des ressources du Drac (site des captages de Rochefort) et de la Romanche (sites des captages de Jouchy et Pré-Grivel)
- Pour ces deux ressources, il s'agit d'environ **30,9 millions de m³ d'eau produits cette année** et approvisionnant plus de 80 % de la population (soit environ 380 000 habitants) de la grande agglomération grenobloise en eau potable **pure et non traitée**, dont la qualité est surveillée 24h/24, 7j/7
- L'**exploitation et les interventions sur les réseaux d'eau potable** (224 km de réseau d'adduction et 701 km de réseau de distribution (hors linéaire de branchements au total) avec l'attention d'optimiser le rendement des réseaux dans une perspective de développement durable (recherche permanente et traitement des fuites) des **réseaux d'assainissement** (62 km au total) et contrôle de **SPANC** (200 unités)

Le **service aux usagers** : l'accueil (près de **84 000 appels traités** et 6 000 abonnés reçus), les réclamations, la gestion d'environ **111 000 abonnés** au total dont environ 9 000 dans le cadre des DSP, les mutations, les relèves (186 000 relèves), les enquêtes, la facturation des volumes consommés (près de 29 500 000 m³ facturés pour plus de 363 000 factures émises/an hors relances)

- Divers autres domaines et prestations :
 - Astreintes, surveillances d'installations
 - Réponse à des appels d'offre
 - Missions de maîtrise d'œuvre et d'études, de conduite et d'opération
 - Travaux de branchements, location de compteurs, relèves de compteurs, maintenance et remplacement de poteaux incendie, suivi de consommations par enregistreurs, étalonnage de compteurs
 - Maintenance et exploitation des logiciels Geosite et Geoinstruction, le quittancement.

Les Communes ainsi que Grenoble-Alpes Métropole confient donc par des Délégations de Service Public, contrats de gérance ou par des contrats à la carte, la gestion de tout ou partie de leur service de l'eau potable à l'Eaux de Grenoble Alpes.

EDGA gère actuellement de nombreux contrats tels que :

- Délégation de service public de l'eau et/ou d'assainissement
- Prestations informatiques (quittancement)
- Prestations de services topographie/SIG (Geosite et Geoinstruction) et maintenance des données parcellaires
- Prestations de services techniques (travaux, entretien EU, entretien et lavage de réservoirs, astreinte...)
- Prestations relatives à l'exploitation du service public de l'eau potable
- Prestation d'accueil des usagers, à la facturation/recouvrement et à la relève de compteurs
- Gérance pour l'exploitation des sites de production d'eau potable
- Gérance pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable

Le territoire et périmètre d'intervention d'EDGA est évolutif en fonction des contrats passés. Il respecte l'autonomie et le principe de « libre administration » de chaque collectivité. La détention d'une action du capital d'EDGA permet de bénéficier de l'ensemble de ses services.

• Certifications

« Eaux de Grenoble Alpes » est certifiée :

- ISO 9001 - version 2015 : renouvelée en novembre 2019
- ISO 14001 - version 2015 : renouvelée en novembre 2019
- ISO 45001 version 2018 obtenue en novembre 2019
- ISO 26000 version 2010 (responsabilité sociétale) : évaluation faite en 2017
- Géo référencement des réseaux d'eau et d'assainissement : obtenue en 2017 et renouvelée en novembre 2020



Le système de management intégré QSE RSE traduit notre engagement à garantir un service public de qualité, en restant en permanence à l'écoute des usagers, collectivités actionnaires, partenaires, fournisseurs etc... Les certifications concrétisent l'importance que nous accordons à leur satisfaction, à l'amélioration des conditions de travail de nos collaborateurs, à notre contribution au développement durable et la réduction de nos impacts environnementaux, ainsi qu'aux actions de solidarité et à la lutte contre la discrimination.

Cette volonté forte de s'inscrire durablement dans une démarche d'amélioration continue nous permet de rester performants et réactifs face aux changements pour continuer à accompagner la mutation des territoires.

Au regard des activités d'EDGA et du périmètre d'interventions mentionné au paragraphe « *Compétences, missions et périmètre d'interventions de la S.P.L. Eaux de Grenoble Alpes en réponse aux enjeux grenoblois* » ci-dessus, le système de management intégré QSE d'EDGA intègre les activités suivantes :

- Protection et valorisation des ressources en eau souterraine de Rochefort, de Jouchy et Pré-Grivel
- Production et distribution permanente de l'eau potable aux usagers
- Réalisation de travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Gestion patrimoniale des réseaux et installations d'eau potable
- Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrage d'eau potable et d'assainissement
- Gestion d'ouvrages de collecte d'eaux usées
- Gestion d'un service d'assainissement non collectif
- Gestion des abonnements et relations avec les usagers
- Promotion et valorisation de la gestion publique de l'eau

Notre système de management QSE a été évalué lors de l'audit de suivi sur l'ensemble des pôles d'EDGA en novembre 2021 par l'organisme externe AFNOR.

Le résultat de l'audit a confirmé le maintien de la certification QSE d'eau de Grenoble Alpes.

L'audit de renouvellement de la certification QSE sera programmé lors du dernier trimestre 2022.

- **Organisation et moyens en personnel**

Au 31 décembre 2021, indépendamment de la Direction Générale, EDGA comprend les pôles suivants :

Pôles	Fonctions/services
Administratif et Financier et Direction Générale 28 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Contrôle de Gestion • Ressources Humaines • Informatique • Achats • Communication • QSE-RSE • Maintenance immobilière • Sûreté des installations • Sécurité des systèmes d'informations • Groupe secrétariat
Production 39 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un Département exploitation, comportant les secteurs « Electromécanique » et « Réseaux et installations » • Un Département Gestion des ressources comportant le service « Qualité de l'eau » et le magasin
Distribution Assainissement 34 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Réseaux comportant les secteurs « Gestion du parc compteurs », « Exploitation » et « Débitmétrie – Recherche de fuites » • Un service Gestion technique comportant les secteurs « Contrats d'assainissement », « Dossiers techniques » et « Travaux et assainissement »
Abonnés 42 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Service Relations abonnés • Service Relève / Enquêtes • Service Facturation / Recouvrement
Etudes et Prospective 9 personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Un service Etudes comportant les secteurs « Gestion dossiers techniques » et « Suivi travaux » • Un service géomatique comportant les secteurs « Administration SIG » et « Topographie – Foncier »

- **Locaux et sites d'Eaux de Grenoble Alpes**

Eaux de Grenoble Alpes est implantée dans différents sites :

- Sites de « production » regroupant une partie du pôle Production :
 - Les captages de Rochefort situés dans la Commune de Varcès-Allières-et-Risset
 - Les captages de Jouchy localisés sur la commune de St Pierre de Mésage et de Pré Grivel localisés dans la Commune de Vizille

- Site techniques, administration et siège social :
 - Le siège social situé 50 rue Jean Vaujany à Grenoble, regroupant l'ensemble des services techniques, administratifs et direction générale.
 - L'accueil clientèle en centre-ville de Grenoble, 5 place Vaucanson permet d'accueillir physiquement le public pour toutes les démarches administratives liées à leurs contrats, en complément du site internet d'EDGA.

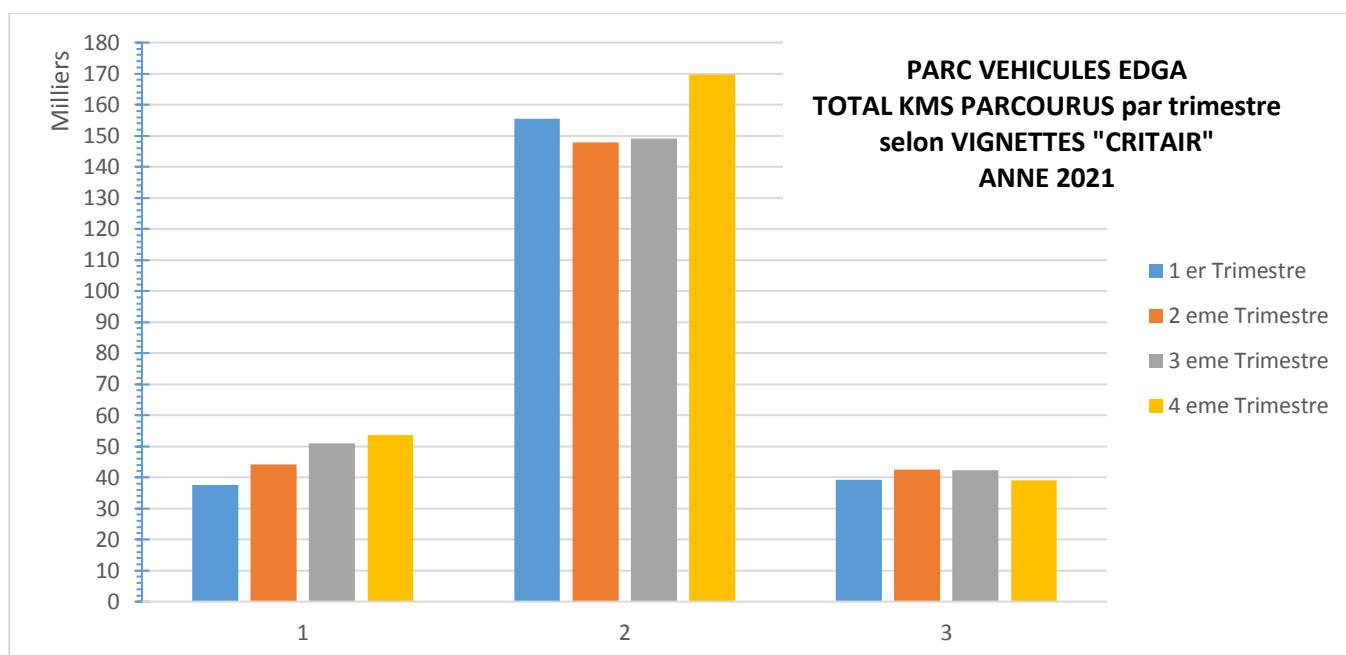
- **Matériels**

EDGA dispose d'une gamme complète de véhicules et matériels de chantier de manière à pouvoir réaliser ses missions :

- Une flotte de 81 véhicules soumis à vignette CRITAIR de 0 à 3, dont
 - 1 camion Poids Lourd, énergie GNV (Gaz Naturel)
 - 6 véhicules « hybride » (énergie Gaz/essence et Electrique/essence)
- Des engins de terrassement (pelles mécaniques de différentes capacités)
- Tous matériels nécessaires à la réalisation des chantiers d'eau potable
- Un ensemble de matériels de chantiers et d'exploitation
- Un ensemble de matériels affectés à la sécurité des chantiers type dispositif de signalisation routière, blindages, barrières etc.
- Un ensemble de matériels pour la réalisation des levés topographiques
- Un laboratoire interne d'analyses de l'eau (bactériologiques)
- Ensemble des EPI nécessaires à l'exercice des activités des agents
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien des espaces verts
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien et le lavage des cuves de réservoirs.

Dans le cadre de l'optimisation de son parc véhicules, EDGA s'inscrit pleinement dans les démarches menées par l'agglomération Grenobloise, notamment l'application des règles imposées sur les zones à circulations restreintes (ZCR) et zones de faibles émissions (ZFE).

En complément d'actions très concrètes lors du choix des motorisations dans le cadre du renouvellement des véhicules, EDGA suit des indicateurs spécifiques pour viser à réduire son impact sur l'environnement.



- **Impact organisation liée à la crise sanitaire (Covid-19)**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, débuté en mars 2020, s'est poursuivie encore durant toute l'année 2021.

Eaux de Grenoble Alpes a mis à jour continuellement son Plan de Continuité d'Activité en fonction de l'évolution de l'épidémie et des contraintes sanitaires.

Les mesures de prévention mises en place durant l'année 2021 sont principalement :

- Application de la Charte sanitaire et protocole interne de prévention
- Télétravail en fonction des métiers et missions
- Distribution de kits individuels pour chaque salarié de produits d'hygiène et de désinfection, masques, gants
- Actions de sensibilisation, consignes
- Consultation active et régulière du Comité Social et Economique (CSE)

Eaux de Grenoble Alpes a pu répondre pleinement à ses missions grâce à l'adaptation permanente de l'organisation et des moyens, et à l'engagement de ses équipes qui se sont mobilisées pour fournir le meilleur service à l'utilisateur.

- **Intervenants affectés au contrat**
- **Liste des contacts mise à jour le 31 décembre 2021**

Nom/Pôle	A contacter dans le cadre d'une intervention d'astreinte ou urgence Numéro unique station de Rochefort 04 76 98 24 27
PÔLE DISTRIBUTION	
Hervé LAHAYE	
PÔLE USAGERS	
Didier BARTHELEMY	
Mohamed ZITI	
PÔLE PRODUCTION	
Jean-Louis AVRILLIER	
PÔLE ETUDES	
Gladys MARMOEX	
PÔLE DAF	
Guillaume MILLON	

ASTREINTE		Téléphone	Fax
PRODUCTION - DISTRIBUTION			
Station de Rochefort	24h/24 - 7j/7	04.76.98.24.27	04 76 75 60 32
Responsable et personnes d'astreinte			
Selon planning et fiche hebdomadaire	Responsable d'astreinte – agents d'interventions – équipes travaux		

- **Autres intervenants**

Intervenant	Adresse	Coordonnées
Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale	17-19 rue Cmdt L'Herminier 38032 GRENOBLE CEDEX 1	Tel. : 04 76 63 64 29 e-mail : ars-dt38-delegue-territorial@ars.sante.fr
Agence de l'Eau Méditerranée et Corse Délégation Rhône Alpes	2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07	Tel. : 04 72 71 26 00 e-mails : contact.doc@eurmc.fr webmestre@eurmc.fr

2. L'exercice 2021 en bref

Les chiffres clés

- 62 kms de canalisations pour le réseau d'eaux usées (gravitaire et refoulement)
- 2 206 abonnés assainissement collectif
- 200 abonnés au SPANC

2.1. Enjeux et faits marquants de l'année

- Constat de vieillissement des postes de relèvements de la station d'épuration et de Villeneuve : Proposition d'un investissement financier partagé entre le maître d'ouvrage et l'exploitant de manière à pouvoir retrouver une exploitation satisfaisante.
- Abonnés « SPANC » : nombreuses réclamations et contestations sur les demandes des contrôles périodiques sur ouvrage d'Assainissement Non Collectif (ANC).
(Exigence de fréquence de contrôle inscrite dans le contrat de DSP plus rapide que celle inscrite dans le règlement de service de l'ANC de la CCLG)
(Voir de détails dans chapitre 4.1.5 Assainissement non collectif).
- Réalisation de contrôle de raccordement sur plus de deux cents installations en parties privatives de branchement collectif (engagements contractuels du contrat).

2.2. Chiffres clés – Les indicateurs

2.2.1. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement collectif

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1	1
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0 kg MS	83 300 kg MS	0 kg MS
Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	0
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service d'assainissement au m³ pour 120 m³	2,2206 €	3,1053 €	3.2749 €

2.2.2. Indicateurs règlementaires du service d'assainissement non collectif

Domaine	Type	Code	Libellé	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Conformité	Indicateur de performance	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	87.4%	84.9 %	86.9%

2.2.3. Autres indicateurs, proposés par Eaux de Grenoble Alpes ou contractuels

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes et d'organisation, EDGA a mis en place des indicateurs de suivi d'activité pour chaque pôle.

Depuis 2019, saisie des données d'auto-surveillance sur 2 portails web :

- Mesure Rejets,
- Portail des applications de l'eau "LANCELEAU à l'aide de l'application "VERS'EAU »

2.3. Perspectives et préconisations

Améliorations techniques :

Station de refoulement de Villeneuve :

Déformation du fond de la cuve (voir RAD des années précédentes) :
Cette anomalie empêche la bonne installation d'une des pompes sur son pied d'assise.
Le fonctionnement de cette pompe est altéré et induit un vieillissement prématuré

Compte tenu de la conception obsolète de la station et de cette anomalie, sa reconstruction s'avère être la solution la plus adaptée, avec une répartition financière entre la dotation en renouvellement des équipements prévu au contrat de DSP et la part investissement CCLG.

Déversoirs d'orages :

Voir détails des préconisations de l'ouvrage route de Gières.

Débitmètre de la Commune de Vaulnaveys :

En référence aux RAD des années précédentes, le remplacement de l'ensemble des organes et des composants de l'ouvrage est fortement recommandé, ainsi que le remplacement par un débitmètre électromagnétique autonome. (Voir détails des préconisations de l'ouvrage).

3. Données comptables

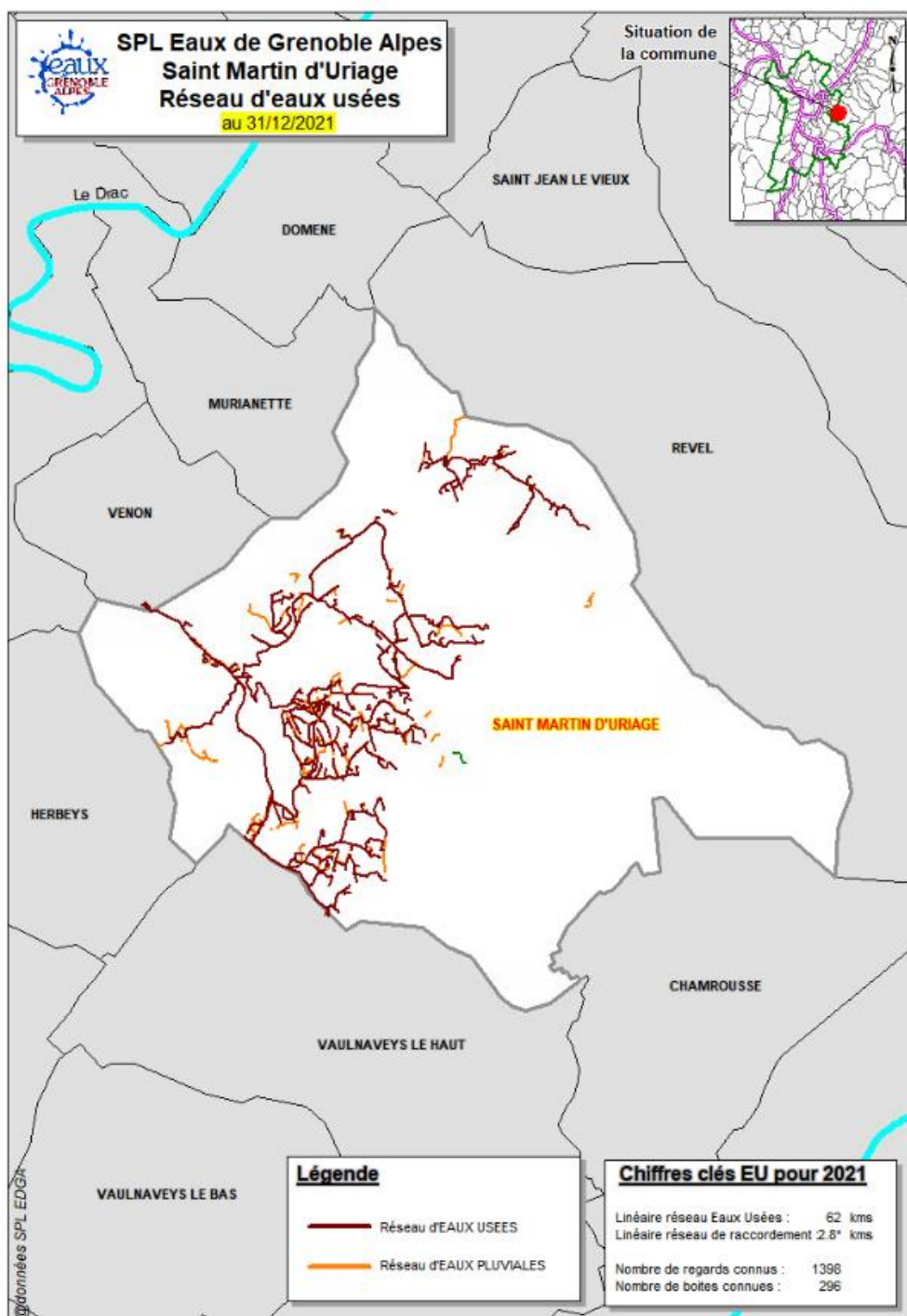
Transmis ultérieurement dans rapport séparé.

4. Analyse de la qualité de service délégué

4.1. Données techniques et physiques – Assainissement collectif et/ou non collectif

4.1.1. Le patrimoine

Le réseau est intégralement saisi dans le SIG d'exploitation d'EDGA.



Nota : le réseau «Eaux Pluviales » ne fait pas partie du périmètre de délégation. Les informations affichées sur la carte ci-dessus concernant ce réseau sont données à titre indicative.

4.1.1.1. Le réseau de collecte

- **Descriptif**

Le réseau de collecte est composé de :

- Environ 62 km de canalisations pour le réseau d'eaux usées (gravitaire et refoulement)
- 1 398 regards de visite (connus)
- 296 boîtes de branchements (connus)

Le tableau suivant représente le linéaire des canalisations d'assainissement classées par natures et diamètres.

Type canalisation	Nature	Longueur totale	Type canalisation	Diamètre	Longueur totale
Canalisation EU	inconnue	405	Canalisation EU	inconnu	376
Canalisation EU	BETON	9539	Canalisation EU	80	15
Canalisation EU	FONTE	1327	Canalisation EU	90	124
Canalisation EU	FONTE bétonnée en partie	12	Canalisation EU	110	74
Canalisation EU	POLYPROPYLENE	1670	Canalisation EU	125	573
Canalisation EU	PVC	48300	Canalisation EU	150	244
Fourreau	ACIER	11	Canalisation EU	160	2 018
Refoulement EU	PEHD	329	Canalisation EU	200	53618
Refoulement EU	POLYPROPYLENE	257	Canalisation EU	250	276
Refoulement EU	PVC	38	Canalisation EU	300	3 824
	Total	62 072	EU en attente	200	248
			Refoulement	63	586
			Refoulement	90	36
			Total		62 072

Nota : L'évolution du linéaire depuis l'année précédente est due aux différentes mises à jour du réseau.

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Désobstructions	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions (u)	5	3	2	4
Longueur de canalisations curées dans le cadre de ces interventions (ml)	310	200	239	130

Objet	Localisation	Longueur (ml)
Conduite (Désobstructions)	1014 route de la Combette	10
Conduite (Désobstructions)	Route du tapas	10
Conduite (Désobstructions)	175 chemin de la Lambrune	100
Conduite (Désobstructions)	391/459 chemin du Meffrey	10

Interventions curatives (réparation conduite)	2018	2019	2020	2021
Réparation de conduite (u)	0	2	2	2
Réparation de regard (u)	0	0	1	3

Objet	Localisation	Longueur
Conduite (Réparation)	Route de Gières	3
Conduite (Réparation)	Chemin des Bonnets	3
Regard (Reprise cadre + tampon)	Rond point route de Villeneuve/avenue d'Uriage	
Regard (Reprise cadre + tampon)	2 avenue des thermes	
Regard (remis à la côte + remplacement tampon)	1 chemin des Bonnets	

- A caractère préventif :

Curage préventif	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions (u)	1	2	5	6
Longueur de canalisations curées dans le cadre de ces interventions (ml)	340	280	2 306	425

EDGA a réalisé onze opérations de curage préventives de manière à assurer un écoulement optimal des effluents, selon détails ci-dessous :

Objet	Localisation	Longueur (ml)
Conduite (Curage préventif)	Route d'Uriage	50
Conduite (Curage préventif)	Chemin de Champ Borel	30
Conduite (Curage préventif)	Chemin des pièces	30
Conduite (Curage préventif)	Lotissement Vaujalas	88
Conduite (Curage préventif)	Allée Saint Fereol	20
Conduite (Curage préventif)	Chemin de la Vignasse	207

Ces opérations ont été menées conjointement avec des opérations de contrôle ITV.

- **Travaux de contrôle**

Inspection par caméra	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions (u)	3	3	4	5
Longueur de canalisations curées dans le cadre de ces interventions (ml)	460	320	1071	476

EDGA a réalisé cinq opérations d'inspection télévisuelle afin d'identifier et de localiser de possibles dysfonctionnements à l'intérieur des canalisations selon détails ci-dessous :

Objet	Localisation	Longueur (m)
Conduite (Curage + ITV)	Avenue des Thermes	76
Conduite (Curage + ITV)	Chemin des Agneaux	50
Conduite (Curage préventif)	Route de Gières	60
Conduite (Curage + ITV)	Route de Chamrousse	195
Conduite (Curage + ITV)	Impasse des Mures	95

- **Travaux d'amélioration**

L'entretien décrit ci-dessus permettant l'amélioration du fonctionnement du réseau, pas de travaux spécifiques en 2021.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Pas d'opération d'extension ni de renouvellement de réseau réalisée cette année.

- **Bilan et préconisations**

Actions de curages

Inspections vidéo

Pas de travaux significatifs réalisés sur le réseau en 2021

4.1.1.2. Les accessoires du réseau : Les Déversoirs d'Orages (DO)

- **Descriptif**

4 déversoirs d'orages sont présents sur le réseau dont 1 est hors du périmètre de la délégation car il se trouve à l'entrée de la STEP du Sonnant :

- DO route de Gières
- DO avenue des thermes (en limite avec Vaulnavay le haut)
- DO route de la RIVOIRE
- DO d'entrée STEP

Seul le déversoir d'orages situé route de Gières est soumis à auto-surveillance au regard de la réglementation en vigueur.

Caractéristique du déversoir d'orages route de Gières :

- Équipement installé : Canalisations DN 300 mm de type trou dans le mur
- Débitmètre : Sonde Radar Vegapuls avec détecteur de surverse
- Télésurveillance : Sofrel LS 42

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Dix débordements ont été observés sur le déversoir d'orage route de Gières en 2021 :

Débordements	2018	2019	2020	2021
Nombre de débordements (u)	5	0	0	10
Volumes déversés (m ³)	78	0	0	54

Le détail est donné ci-dessous :

Date	Volumes déversés (m3)	Durée du déversement (min)
11/05	11	80
21/05	1	10
07/08	8	75
02/11	3	30
03/12	2	30
07/12	3	30
10/12	8	75
28/12	8	90
29/12	10	120
30/12	1	30

Dans le cadre de l'auto surveillance, l'ensemble des relevés est déclaré mensuellement sur le site de l'agence de l'eau.

- A caractère préventif :

Pour les déversoirs d'orages non soumis à auto-surveillance, une inspection visuelle a été réalisée une fois par mois.

Pour le déversoir route de Gières, soumis à auto-surveillance, les interventions suivantes ont été réalisées :

Objet	Date	Opération
DO (auto surveillance)	30/03	Contrôle interne
DO (auto surveillance)	15/06	Contrôle interne
DO (auto surveillance)	06/07	Contrôle réglementaire
DO (auto surveillance)	06/10	Contrôle interne

- **Travaux d'amélioration**

Pas de besoin de travaux particulier identifié sur les déversoirs d'orages.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

RAS

- **Bilan et préconisations**

Suivi régulier du capteur du déversoir route de Gières permettant de vérifier le respect de l'écart maximum toléré sur la mesure.

Le système de contrôle de la mesure de hauteur utilisé étant une cible « non fixe », EDGA préconise la mise en place d'un système de cible fixe afin de faciliter les autocontrôles et les contrôles réglementaires.

4.1.1.3. Les accessoires du réseau : le débitmètre de Vaulnaveys le haut

- **Descriptif**

Il est situé sur la commune de Vaulnaveys le haut.

La technologie de mesure de la hauteur s'effectue à l'aide d'un appareil à ultrasons permettant de calculer le débit dans un canal venturi.

Ce débitmètre est actuellement hors service depuis le 24 novembre 2017.

(Pour rappel, les investigations menées lors de la panne ont conclu que l'alimentation électrique du débitmètre se faisait à l'origine via une borne du marché forain de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage. Cette borne ayant été supprimée à cette date, il n'y a plus d'électricité permettant de faire fonctionner le débitmètre.)

- **Travaux d'entretien et de maintenance**

Voir bilan et préconisation

- **Travaux d'amélioration**

Voir bilan et préconisation

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Voir bilan et préconisation

- **Bilan et préconisations**

- Très mauvais état de l'ouvrage (matériel obsolète, dégradé par le gaz et par les mises en charges régulières),
- Absence d'électricité sur le site
- Installation non sécurisée avec risque d'accident important lors de la descente des opérateurs dans la chambre (> 2 m de profondeur et proximité des eaux usées).

EDGA préconise très fortement le remplacement de l'ensemble des organes et des composants de l'ouvrage, ainsi que le remplacement par un débitmètre électromagnétique autonome.

Les éléments ont été présentés aux services lors de réunions trimestrielles CCLG & EDGA (cf CR année 2020).

4.1.1.4. Les branchements

- **Descriptif**

Les branchements ne sont que très rarement cartographiés, ni identifiés précisément dans le SIG.

268 boîtes de branchements sont repérées dans le SIG.

- **Travaux d'entretien et de maintenance sur branchement**

- A caractère curatif :

Réparation de branchements (nécessitant terrassement) :

Interventions curatives	2018	2019	2020	2021
Réparation de branchements (u)	1	0	0	0
Réparation de boîte de branchements (u)	0	1	2	0

Désobstruction de branchements (nécessitant intervention hydro curage):

Désobstructions	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions (u)	4	2	5	2

Selon détail :

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (Curage curatif)	Chemin des étons	1
Branchement (Curage curatif)	Clos Fleurs et neige	1

- A caractère préventif :

EDGA a réalisé des vérifications sur des branchements particuliers dans le but de supprimer les intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau de collecte des eaux usées et valider la bonne exécution des nouveaux raccordements.

Les contrôles de conformité des raccordements ; lors de ventes ; sont effectués au colorant et facturés au propriétaire. Une fiche de conformité est établie par EDGA pour chaque inspection validée.

Contrôle de la conformité des raccordements	2018	2019	2020	2021
Des branchements existants (pour vente)	9	10	4	12
Taux de conformité (%)	78 %	60%	100%	83%

Selon détails :

Objet	Localisation	Avis
Branchement existant (vente)	1107 route de Gières	Conforme
Branchement existant (vente)	225 route des Mésanges	Conforme
Branchement existant (vente)	169 chemin des aveux	Conforme
Branchement existant (vente)	461 route de Chamrousse	Conforme
Branchement existant (vente)	27 allée des Charmes	Conforme
Branchement existant (vente)	11 chemin du Prés Bayard	Non Conforme
Branchement existant (vente)	380 avenue des thermes	Conforme
Branchement existant (vente)	88 route de Pré Pinet	Conforme
Branchement existant (vente)	27 chemin du Murier	Non Conforme
Branchement existant (vente)	29 chemin des Roches	Conforme
Branchement existant (vente)	1780 route de Chamrousse	Conforme
Branchement existant (vente)	1975 route de Pinet	Conforme

Les contrôles de conformité de la bonne réalisation des raccordements en domaine privatif sont effectués au colorant et pris en charge par EDGA dans le cadre du contrat. Une fiche de conformité est établie par EDGA pour chaque inspection validée.

Contrôle conformité des raccordements	2018	2019	2020	2021
Contrôle de la conformité des raccordements des nouveaux branchements	2	3	6	NC
Taux de conformité (%)	100%	50%	67%	-

En 2021, l'ensemble des contrôles effectués ont été conformes.

Les contrôles de conformité des raccordements lors de campagnes peuvent être effectués par des tests au fumigène. A l'issue, une liste des dysfonctionnements est réalisée. Ces anomalies sont ensuite vérifiées au colorant en présence du propriétaire pour mettre en conformité l'installation.

En 2021, nous avons procédé au contrôle de 204 branchements comprenant les branchements neufs et des branchements existants.

Contrôle conformité des raccordements	2018	2019	2020	2021
Linaire inspecté (ml)	1 650	0	1520	0
Contrôle de la conformité des raccordements branchements existants (préventifs)	72	0	73	204
Taux de conformité (%)	95.8 %	-	97.3%	94.1%

- **Travaux d'amélioration**

Hormis les contrôles et actions menés décrits ci-dessus il n'y a pas de travaux significatifs réalisés sur les branchements.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Branchements Assainissement	2018	2019	2020	2021
Nombre de branchements réalisés	4	3	9	6
Nombre de branchements renouvelés	1	0	0	1

Objet	Localisation	Nombre
Branchement (création)	68 chemin de la Ferronnerie	1
Branchement (création)	250 route du Champ Ruti	1
Branchement (création)	170 impasse de l'Achard	1
Branchement (création)	365, route de Meffrey	1
Branchement (création)	60 chemin des rapeaux	1
Branchement (création)	468 avenue des Thermes	1
Branchement (renouvellement)	358 chemin du repose	1

- **Bilan et préconisations**

Hormis les contrôles et actions menées et décrites ci-dessus sur les branchements, pas de constat de dégradation ni de travaux spécifiques à mener sur les branchements.

EDGA poursuit les actions d'entretien (curatif et préventif) sur les branchements dans le cadre de la bonne gestion patrimoniale des ouvrages.

4.1.1.5. Les stations/postes de relèvement

- **Descriptif**

Une station de relèvement des EU est présente sur le réseau, désignée « Poste de Villeneuve ».

Cet ouvrage est équipé principalement de :

- 2 pompes Homa à couteau DN 50
- une armoire de commande sans automate
- un équipement de télésurveillance type Wit relié au superviseur EDGA

Ce poste relève les effluents d'une dizaine d'abonnés.

- **Travaux de contrôle, d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Poste de relèvement	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions curatives	20	9	0	5

Ci-dessous, détail des interventions à caractère curatif :

Date	Pannes / interventions
21/03	Poire bloquée
04/06	Niveau très haut
25/11	Poire bloquée
29/11	Poire bloquée
19/12	Niveau très haut

L'ensemble des interventions est consignée dans un cahier de maintenance. Le constat d'une station peu large et très profonde amène les poires à s'emmêler et in fine à se bloquer.

- A caractère préventif :

Le passage du contrôle physique de fonctionnement est réalisé tous les 15 jours.

Le poste est systématiquement mis « en marche forcée » de manière à visualiser la hauteur de dépôt et pour prévoir un curage si nécessaire. L'ensemble des capteurs (poires, sondes) est nettoyé des graisses à l'aide d'un papier essuie-tout ou d'un chiffon.

Toutes ces interventions sont consignées dans un cahier de maintenance.

Les autres interventions préventives figurent, selon détail, ci-dessous :

Objet	Date	Opération
Poste (entretien)	15/04	Curage
Poste (entretien)	08/11	Contrôle électromécanique des pompes
Poste (réglementaire)	23/11	Contrôle réglementaires électrique

Suite au contrôle électromécanique des pompes, nous avons été dans l'incapacité de remettre la pompe 1 en place, la déformation de la cuve nous l'empêchant. Nous profiterons de l'opération de curage en 2022 pour descendre dans le poste et voir comment corriger le problème.

Pour rappel, l'opération consiste à comparer les données des plaques signalétiques aux valeurs mesurées de manière à vérifier le bon fonctionnement de la pompe ou la présence d'une éventuelle anomalie.

Lors de cette opération, EDGA contrôle également la qualité de l'huile et procède à son remplacement le cas échéant.

(*) Le contrôle réglementaire de l'armoire électrique n'a pas présenté d'anomalie de fonctionnement ni de sécurité électrique.

Ci-après le détail des fiches de caractéristiques des Pompes 1 et 2 et des mesures 2021.

Pompe n° 1 : HOMA

TYPE POMPE :	GRP16D - AM120TM1,7/2D
N° SERIE :	593749
TYPE DE ROUE :	dilacératrice
ANNEE DE POSE :	28/08/2020
DN refoulement	50 mm
BARRE DE GUIDAGE	DN 20
PIED D'ASSISE	DN 50
Ref glissière	7323203 avec ergots de descente

CONTRÔLE MECANIQUE ET HYDRAULIQUE - 08/11/21



		Commentaires
1- Roue	Contrôle de son jeu et de sa bague d'usure	ok
2- Garnitures mécaniques	Contrôle d'usure	ok
3- Arbre moteur	Contrôle jeu	ok
4- Roulement	Contrôle bruit	ok
5- Huile	Vidange de l'huile et contrôle état	ok
6- Écrou	Vérification serrage	ok
7- Presse étoupe	Contrôle	ok
8- Poignée de levage	Contrôle	ok
9 - Corps de la pompe	Contrôle	ok

MESURES DE DEBIT - date :

Rayon de la bache (m)	1		Hauteur de pompage
Hauteur de remplissage (m)			Temps de pompage (s)
Temps de remplissage (s)			Débit de la pompe (m3/h)
Débit entrant (m3/h)	0		

DEBIT NON MESURE - la pompe n'a pas pu être remise en place
FOND DE CUVE DEFORME

MESURES ÉLECTRIQUE - date : 16/4/21

	plaque pompes	2020	2021	
Tension sur chaque phases	400	400	422	V
Intensité	2,5	1,8	1,68	A
Impédance	/	/	13	Ω
Isolement	/	/	>999	MΩ
Puissance absorbée	0,9	0,9	1,64	K W
COS φ :	/	0,8	0,58	

ETAT TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES

Contrôle vannes	HS
contrôle clapets	HS
contrôle état général tuyauterie	bon
chaîne de levage	bon
barre de guidage	bon

Pompe n° 2 : HOMA

TYPE POMPE:	
N° SERIE :	pas de plaque
TYPE DE ROUE :	COUTEAU
ANNEE DE POSE :	01/07/1905
DN refoulement	50 mm
BARRE DE GUIDAGE	DN 20
PIED D'ASSISE	DN 50
Réf glissière	7323203 avec ergots de descente

CONTRÔLE MECANIQUE ET HYDRAULIQUE - 08/11/2021

		Commentaires
1- Roue	Contrôle de son jeu et de sa bague d'usure	ok
2- Garnitures mécaniques	Contrôle d'usure	ok
3- Arbre moteur	Contrôle jeu	ok
4- Roulement	Contrôle bruit	ok
5- Huile	Vidange de l'huile et contrôle état	PAS FAISABLE
6- Écrou	Vérification serrage	ok
7- Presse étoupe	Contrôle	ok
8- Poignée de levage	Contrôle	ok
9 - Corps de la pompe	Contrôle	ok

MESURES DE DEBIT - date :

Rayon de la bache (m)	1	Hauteur de pompage	
Hauteur de remplissage (m)		Temps de pompage (s)	
Temps de remplissage (s)		Débit de la pompe (m3/h)	
Débit entrant (m3/h)	0		

Opération non réalisée suite aux difficultés rencontrées avec la pompe 1

MESURES ÉLECTRIQUE - date : 16/4/21

	plaque pompes	2020	2021	
Tension sur chaque phases	400	415	422	V
Intensité	2,5	2,7	1,84	A
Impédance	/	12	15	Ω
Isolement	/	>999	633	MΩ
Puissance absorbée	0,9	1,25	1,34	K W
COS φ :	/	0,8	0,57	

ETAT TUYAUTERIE ET ACCESSOIRES

Contrôle vannes	HS		
contrôle clapets	HS		
contrôle état général tuyauterie	bon		
chaîne de levage	pas droite		
barre de guidage	USEE		

- **Travaux d'amélioration**

Hormis l'entretien courant de la station, pas de travaux significatifs réalisés.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

RAS

- **Bilan et préconisations**

Constat déformation du fond de la cuve. Cette déformation empêche la mise en place d'une des pompes sur son pied d'assise lors de l'opération de maintenance. La pompe n'étant pas correctement installée, le fonctionnement normal de la pompe est altéré, ce qui réduit sa durée de vie.

Le fonctionnement du poste de relèvement est altéré également.

Compte tenu de sa conception obsolète et de cette déformation, il convient de prévoir sa reconstruction complète plutôt qu'un simple renouvellement des organes internes.

Aussi, une répartition financière entre la dotation en renouvellement des équipements prévu au contrat et la part investissement CCLG à prévoir pour le remplacement de l'ouvrage devra être recherchée.

Cette opération d'investissement ne figure pas au plan de renouvellement de la DSP.

4.1.1.6. La station de traitement du Mas des Mas

- **Descriptif**

La station de traitement du Mas des Mas a une capacité de 600 EH. Le procédé d'épuration de cette station est basé sur des filtres plantés de roseaux. Elle est située dans le secteur de la route des Pérérées.

Les effluents suivent le parcours suivant :

- Dégrileur manuel en tête de station
- Premier bassin avec auget basculant
- Répartition dans les trois lits de roseaux amont grâce à un jeu de trois électrovannes
- Second bassin avec Auget basculant
- Répartition dans les deux lits de roseaux aval grâce à un jeu de deux électrovannes
- Recirculation d'une partie des effluents vers un poste de relevage
- Rejet des effluents au milieu naturel

Le poste de relevage refoule des effluents domestiques et des effluents liés à la recirculation de la STEP. Ce poste de refoulement est équipé de deux pompes KSB à couteau DN 50.

Un bâtiment est présent sur site regroupant :

- L'armoire de commande de l'ensemble STEP et poste de relevage
- Un automate pour le bon fonctionnement de la station
- Un équipement de télésurveillance de type SOFREL relié à notre supervision

- **Travaux de contrôle, d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Station Mas des Mas	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions curatives	8	15	6	4

L'ensemble des interventions est consigné dans un cahier de maintenance.

Ci-dessous, la synthèse et détail des interventions à caractère curatif :

Date	Pannes / interventions
13/01	Défaut pompe 1
04/05	P2 à l'arrêt. Pas de débit
30/07	Défaut de communication
29/11	panne STEP - station disjoncté au général

- A caractère préventif :

La fréquence de passage du contrôle de fonctionnement de la station est toutes les semaines. Toutes les interventions sont consignées dans un cahier d'entretien.

Le contrôle hebdomadaire consiste principalement à la réalisation des opérations suivantes :

- Nettoyage manuel du panier de dégrillage
- Evacuation des refus de dégrillage
- Contrôle du fonctionnement des augets (absence de blocage,...)
- Nettoyage des augets
- Nettoyage du Venturi
- Vérification du fonctionnement de la station (automatisme, alarmes,...)

Lors du contrôle, le poste est systématiquement mis « en marche forcée » de manière à visualiser la hauteur de dépôt et prévoir un curage si nécessaire.

L'ensemble des capteurs (poires, sondes) est nettoyé des graisses à l'aide d'un jet d'eau.

En complément de ces opérations, les autres interventions préventives réalisées sont détaillées ci-dessous :

Objet	Date	Opération
Station (entretien)	22/03 et 30/03	Faucardage
Station (entretien)	31/03	Tonte
Station (entretien)	15/04	Curage du poste
Poste (entretien)	20/08	Entretien du poste
Station (entretien)	19/10	Tonte
Poste (entretien)	08/11	Contrôles électromécaniques des pompes (*)
Station (réglementaire)	22/04	Bilan 24h
Station (réglementaire)	23/11	Contrôle réglementaires électrique (**)

(*) Contrôle électromécanique des pompes :

L'opération consiste à comparer les données des plaques signalétiques aux valeurs mesurées de manière à vérifier le bon fonctionnement de la pompe ou la présence d'une éventuelle anomalie. Nous mettons à profit cette opération pour contrôler la qualité d'huile et la remplacer au besoin.

Inclus aussi le contrôle réglementaire de l'armoire électrique et du levage

(**) Contrôle de l'Armoire électrique : sans observation

Caractéristiques et mesures des pompes :



Pompe n° 1

Date du contrôle
23/11/2021

Fiche d'inspection électromécanique

COMMUNE : St Martin d'URIAGE

POSTE : UDEP MAS DES MAS

PLAQUE SIGNALÉTIQUE

KSB

TYPE POMPE:	AMAREX NS50-222/042ULG-190
N° DE SÉRIE:	39100043
TENSION:	400 V
COS φ :	0,87
PUISSANCE ABSORBÉE:	4,2 kW
INTENSITÉ:	9 A
Type de roue	roue dilacératrice
DN refoulement	50 mm
ANNÉE de pose	15/04/2021

Compteur horaire

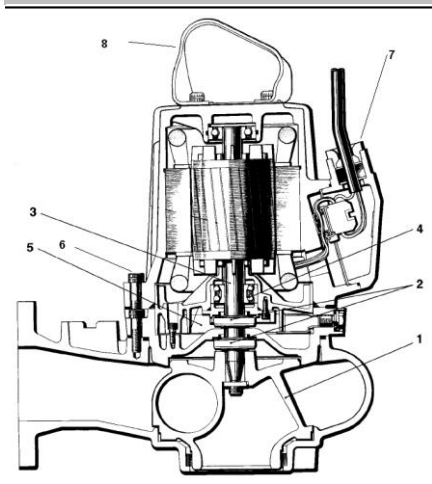
MESURES DE DEBIT

jeaugeage au refoulement	temps (sec)	8
	Volume (L)	16
	débit (M3/H)	7,2

MESURES ÉLECTRIQUE

Tension sur chaque phases	393 V
Intensité	6,38 A
Impédance	3,5 Ω
Isolement	>550 M Ω
Puissance absorbée	2,52 kW
COS φ :	0,53

CONTRÔLE MECANIQUE ET HYDRAULIQUE



		Commentaires
1- Roue	Contrôle de son jeu et de sa bague d'usure	ok (pompe neuve)
2- Garnitures mécaniques	Contrôle d'usure	
3- Arbre moteur	Contrôle jeu	
4- Roulement	Contrôle bruit	
5- Huile	Vidange de l'huile et contrôle état	
6- Écrou	Vérification serrage	
7- Presse étoupe	Contrôle	
8- Poignée de levage	Contrôle	

Contrôle vannes	ok
contrôle clapets	ok
contrôle état général tuyauterie	ok
Barres de guidages	ok
Accroche pied assises	mise en place difficile



Pompe n° 2

Date du contrôle
23/11/2021

Fiche d'inspection électromécanique

COMMUNE : St Martin d'URIAGE

POSTE : UDEP MAS DES MAS

PLAQUE SIGNALÉTIQUE

KSB

TYPE POMPE:	NS50 222/042ULG - 190		
N° DE SÉRIE:	9972016218/100/2		
TENSION:	400	V	
COS φ :	0,87		
PUISSANCE ABSORBÉE:	4,2	kW	
INTENSITÉ:	8,8	A	
Type de roue	COUTEAU		
DN refoulement	50	mm	
ANNÉE de pose	2014		

Compteur horaire

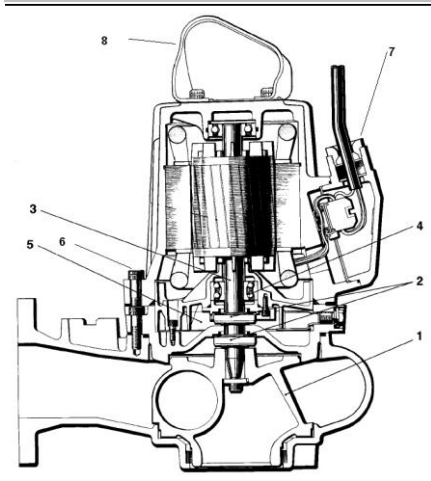
MESURES DE DEBIT

jeaugeage au refoulement	temps (sec)	8	
	Volume (L)	16	
	débit (M3/H)	7,2	

MESURES ÉLECTRIQUE

Tension sur chaque phases	392	V
Intensité	5,44	A
Impédance	3,2	Ω
Isolement	49	M Ω
Puissance absorbée	2,41	kW
COS φ :	0,66	

CONTRÔLE MECANIQUE ET HYDRAULIQUE



		Commentaires
1- Roue	Contrôle de son jeu et de sa bague d'usure	ok
2- Garnitures mécaniques	Contrôle d'usure	ok
3- Arbre moteur	Contrôle jeu	ok
4- Roulement	Contrôle bruit	ok
5- Huile	Vidange de l'huile et contrôle état	PAS FAISABLE
6- Écrou	Vérification serrage	ok
7- Presse étoupe	Contrôle	ok
8- Poignée de levage	Contrôle	ok

Contrôle vannes	ok
contrôle clapets	ok
contrôle état général tuyauterie	ok
Barres de guidages	ok
Accroche pied assises	ok

- **Travaux d'amélioration**

En 2021, la pompe neuve de 2020 a cassé (passage d'un caillou). Jugée non réparable, elle a été remplacée dans le cadre du renouvellement non programmé par une nouvelle pompe.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

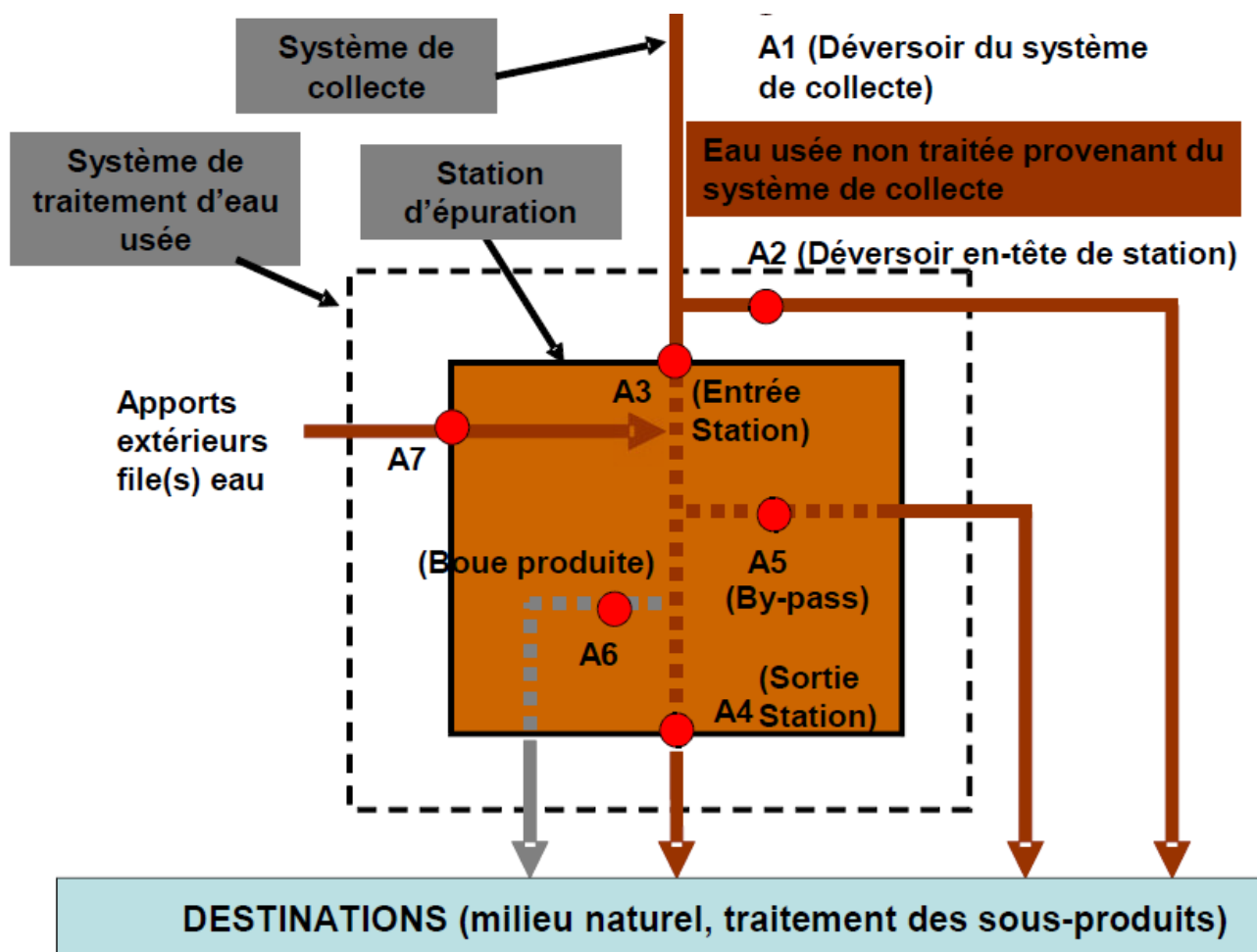
La pompe 1 a été de nouveau renouvelée cette année.

- **Synoptique**

La station du Mas des Mas est soumise à un bilan d'auto-surveillance.

Il a été effectué en 2020. Les données fournies dans ce paragraphe sont issues de ce bilan.

Le synoptique pour décrire la station du Mas des Mas est basé sur les codes Sandre des points réglementaires d'auto-surveillance de la station.



Station d'épuration

A2 Déversoir en tête de station :

Il désigne, selon une vue macroscopique de la station, tous les dispositifs situés en amont de l'entrée de la station, utilisés pour dériver tout ou partie des effluents aqueux en provenance du système de collecte, lors de pannes sévères ou de périodes de maintenances programmées de la station d'épuration nécessitant un arrêt total ou partiel de celle-ci.

A3 Entrée Station :

Selon une vue macroscopique de la station, un point réglementaire « A3 » désigne toutes les entrées d'eaux usées en provenance du système de collecte qui parviennent à la station pour y être épurées.

A4 Sortie Station :

Selon une vue macroscopique de la station, un point réglementaire « A4 » désigne toutes les sorties d'eaux usées traitées et qui sont rejetées dans le milieu naturel.

A5 By-pass Station :

Selon une vue macroscopique de la station, le point réglementaire « A5 » désigne toutes les eaux usées dérivées de la station vers le milieu naturel qui n'ont pas bénéficié de l'ensemble des traitements des files « eau ».

A6 Boue produite Station :

Selon une vue macroscopique de la station, le point réglementaire « A6 » désigne globalement toute la boue produite par l'ensemble des files « eau » après une éventuelle digestion et avant tout autre traitement. Les quantités de boues produites doivent être exprimées en quantité de matière sèche.

A7 Apport extérieur file(s) « eau » :

Le point A7 concerne tous les apports extérieurs entrant dans l'ensemble des files « eau » et n'ayant pas été acheminés par le système de collecte.

Il peut s'agir de :

- Matières de vidange
- Produits de curage
- De lixiviats de décharge
- D'effluents industriels
- D'effluents d'eaux usées provenant d'une autre station d'épuration
- D'effluents d'eaux usées issus de filières de traitement de sous-produits internes à la station d'épuration (par exemple, eaux usées issues de la file « huiles/grasses »)
- D'effluents d'eaux usées issus d'unités de traitement de sous-produits situés hors de la station et ayant été apportés sur la station d'épuration (par exemple, eaux de lavage d'une unité de traitement de sable située hors de la station)

Résultats :

Point Sandre	2018	2019	2020	2021
A2	Pas de déversoir	Pas de déversoir	Pas de déversoir	Pas de déversoir
A3	12 556 m ³	18 593 m ³	29 433 m ³ (*)	13 213 m ³
A4	12 957 m ³	17 520 m ³	10 074 m ³	12 439 m ³
A5	Pas de bypass	Pas de bypass	Pas de bypass	Pas de bypass
A6	0 kg de MS	0 kg de MS	83 300kg de MS	0 kg de MS
A7	Pas d'apport extérieur	Pas d'apport extérieur	Pas d'apport extérieur	Pas d'apport extérieur

Nota :

(*): Le volume en entrée n'est pas représentatif de la réalité. il est extrapolé en fonction de ce qui a été constaté sur une journée lors du bilan 24h. Ce jour-là, un apport exceptionnel en entrée de 10 m³/h pendant deux heures et de 6m³/h pendant 2h.

Cela ne correspond pas au profil du débit de sortie constaté pendant ces 24h ni aux débits d'entrée constatés lors des années précédentes.

- **Filière eau**

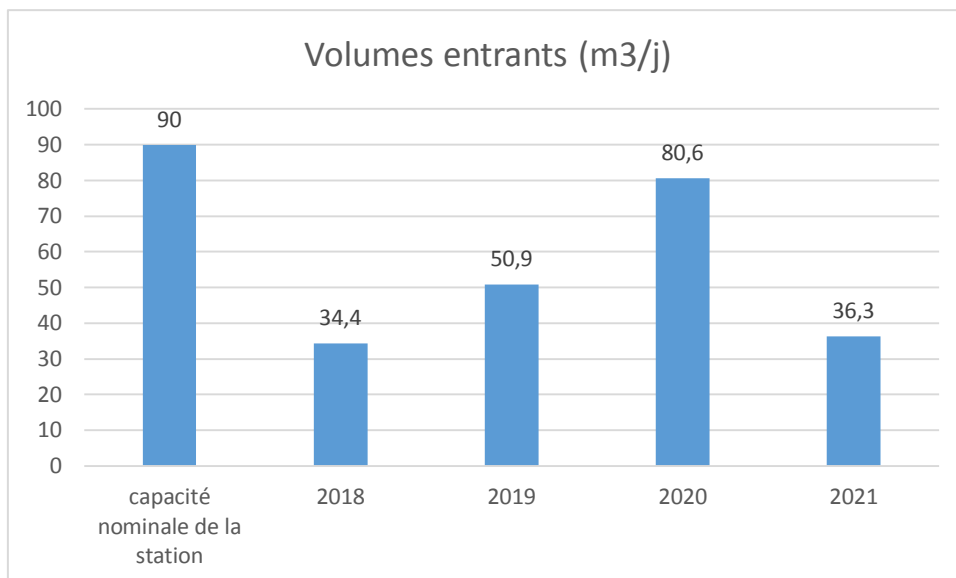
Charges hydrauliques de la Station :

Les capacités nominales sont celles figurant dans le récépissé préfectoral de déclaration N° 2003-863 relatif à la construction de la station du Mas des Mas.

Charge hydraulique	Capacité nominale	2018	2019	2020	2021
Débit moyen journalier (m ³ /j)	90	34.4	50.9	80.6	36.3

En 2021 :

- La station d'épuration a fonctionné à 40 % de sa capacité nominale
- Le débit a été appréhendé en ajoutant les données mesurées par des débitmètres portatifs aux deux entrées

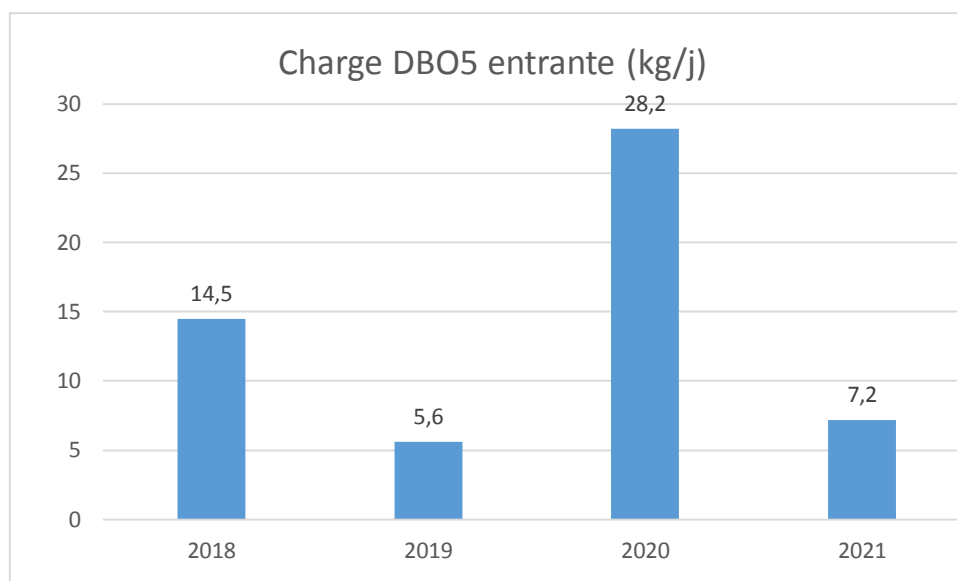


Charge polluante entrée Station :

Charges moyennes (kg/j)	2018	2019	2020	2021
DCO	45.1	13.2	87.9	21.2
DBO5	14.5	5.6	28.2	7.2
MEST	48.2	3.6	71	8.8
NTK	4.4	2.1	8.5	2.9
Ptot	0.6	0.2	1.3	0.4

Les capacités nominales sont celles données par le constructeur.

Charge moyenne (kg/j)	Capacité nominale	2018	2019	2020	2021
DBO5	36	14.5	5.6	28.2	7.2



Charge polluante sortie Station :

Charges moyennes (kg/j)	2018	2019	2020	2021
DCO	<1.1	2.1	6.8	1.74
DBO5	0.2	0.2	0.1	0.11
MEST	<0.1	0.1	<0.1	0.11
NTK	0.1	0.5	0.69	0.65
Ptot	0.3	0.3	0.3	0.41

Épuration :

Paramètres	Concentration en entrée (mg/l)	Concentration en sortie (mg/l)	Rendement (%)
DCO	674	51	92.4
DBO5	230	3.3	98.6
MEST	280	3.1	99.9
NTK	93	19	79.6
Ptot	13	12	7.7

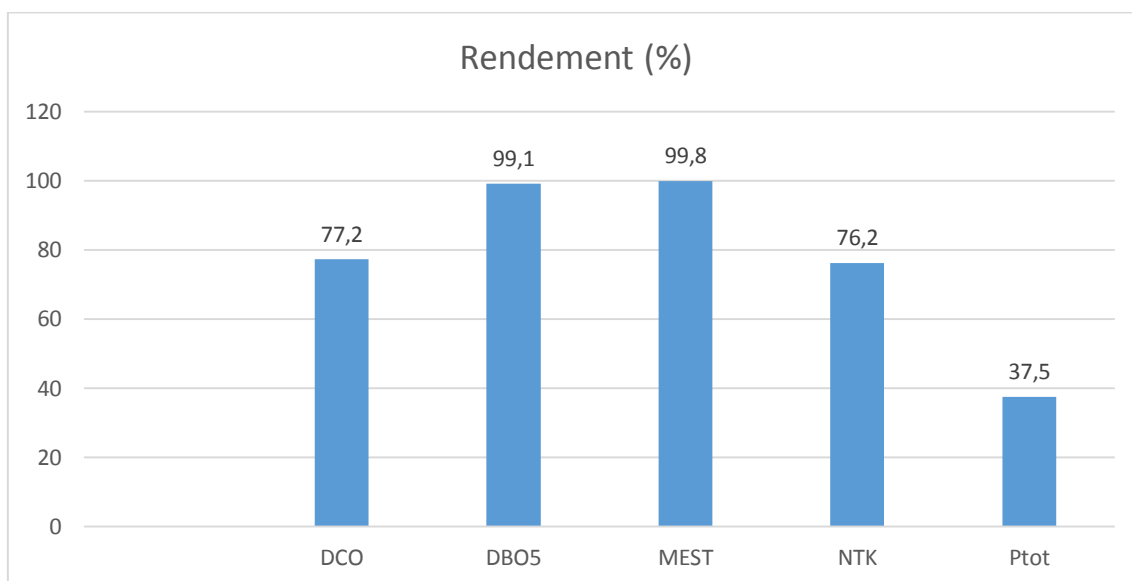
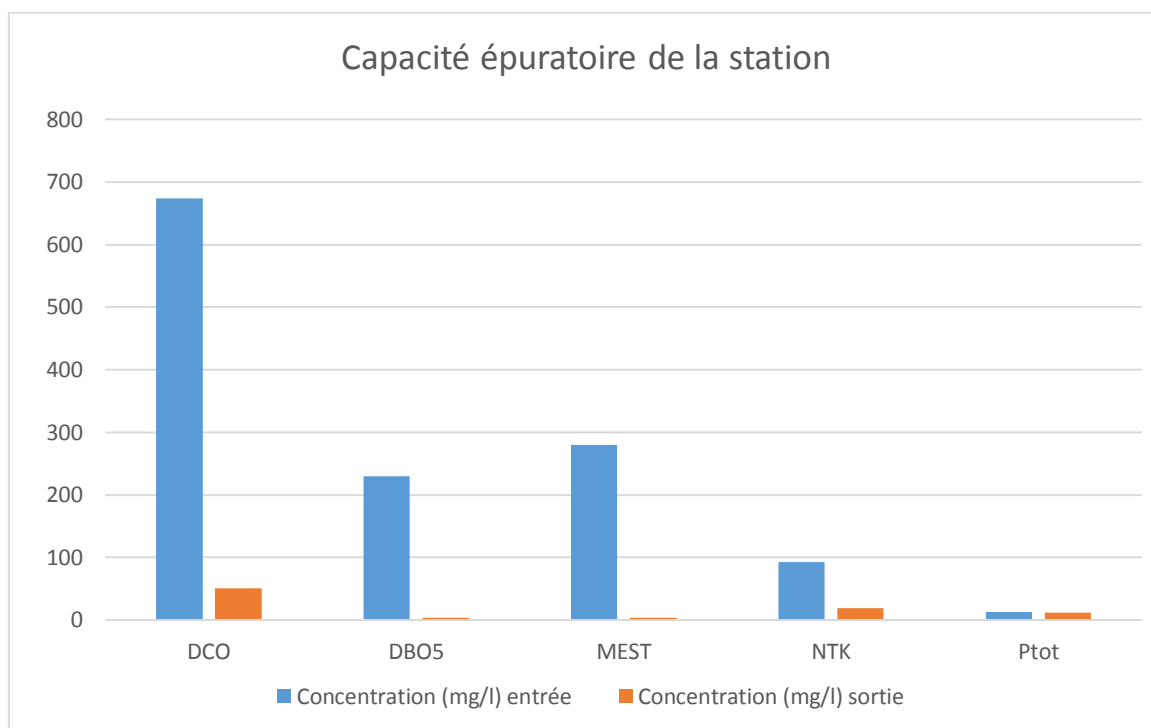
Les objectifs de qualité de traitement de la station d'épuration « Mas des Mas » sont donnés par l'arrêté du 21 juillet 2015 (voir tableau ci-dessous).

Il rappelle les performances minimales à atteindre pour les stations d'épuration devant traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ (soit 20 EqH) et inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO₅ (soit environ 2 000 EqH).

Paramètres	Concentration maximale à respecter (mg/l)	Rendement minimum à atteindre	Conformité de la STEP 2021
DCO	200	60 %	Oui
DBO5	35	60 %	Oui
MEST	-	50 %	Oui

La STEP de « Mas des Mas » atteint les objectifs de qualité de traitement pour les trois paramètres mentionnés par l'arrêté du 21 juillet 2015.

Ci-dessous, les graphiques reprenant le rendement épuratoire du système de traitement.



Commentaires : Les rendements, aussi bien en concentration qu'en flux, sont très bons à l'exception du phosphore et dans une moindre mesure de la DCO. Cela est explicable notamment par le type de traitement « Filtre Plantés de Roseaux » (performance épuratoire très médiocre pour le Phosphore).

- **Traitement des boues et des déchets**

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2018	2019	2020 (*)	2021
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	0	0	0	0
Siccité (%)	-	-	-	-
Quantité de boues sèches (kg)	0	0	83 300	0
Nombre d'analyses effectuées	0	0	1	0
Destination des boues	Sans objet	Sans objet	CVO Villard Bonnot	Sans objet

(*) Détail de l'opération :

* Réalisation d'une analyse de la boue de manière à la caractériser.

* Vérification de l'échantillon et contrôle d'acceptation par le centre de compostage.

* Ajustement du fonctionnement de la station d'épuration sur un seul bassin de manière à faire sécher au maximum les boues des deux autres bassins. Une fois sèches, les boues des deux bassins ont été pelletées puis évacuées dans un camion équipé d'une benne étanche vers le centre de compostage de Villard Bonnot.

* Cette opération a été réalisée une seconde fois quelques mois plus tard pour évacuer les boues du troisième bassin.

Autres déchets :

Autres déchets kg	2018	2019	2020	2021
Refus de dégrillage	295	305	230	200
Roseaux/Déchets verts		2 160	-	-

- **Bilan et préconisations**

Le bilan des mesures pour 2021 permet de conclure au bon fonctionnement la STEP du Mas des Mas.

4.1.1.7. La station de traitement de la motte

- **Descriptif**

La station de la Motte a une capacité de 30EH. Le procédé d'épuration de cette station est basé sur une fosse « toutes eaux » couplée à un filtre à base de fragments de coco. Cette station a été mise en service fin 2016.

- **Travaux de contrôle, d'entretien et de maintenance**

- A caractère curatif :

Poste de relèvement	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions curatives	0	0	0	0

Hormis l'entretien courant, il n'y a pas d'action à caractère curatif réalisée.

- A caractère préventif :

Le contrôle de fonctionnement est réalisé par un passage physique tous les trimestres. Toutes les interventions sont consignées dans un cahier d'entretien.

En complément de ce contrôle, ci-dessous, le détail des principales interventions réalisées :

DATE	Contrôle bimensuel			Nettoyage du filtre (2f/an)	Taux de boue (1f/an)		Scarification coco, auget, plaques, ... (1f/an)	Espace vert (4F/an)	Observations
	Clôture	Regard de visite	Fonctionnement		Hauteur d'eau (cm)	Hauteur de cuve (cm)			
09/04/2021	ok	ok	ok	FAIT	/	/	/	/	index cpt d'eau : 91,77
12/08/2021	ok	ok	ok	FAIT	1,4	200	/	fait	/
18/10/2021	ok	ok	ok	FAIT	1,25	200	fait	/	RAS
28/10/2021	ok	ok	ok	/	/	/	/	fait	espace vert
23/11/2021	ok	ok	ok	/	1,1	200	/	/	RAS

Curage de la fosse « toutes eaux »	2018	2019	2020	2021
Nombre d'opérations (u)	0	0	0	0

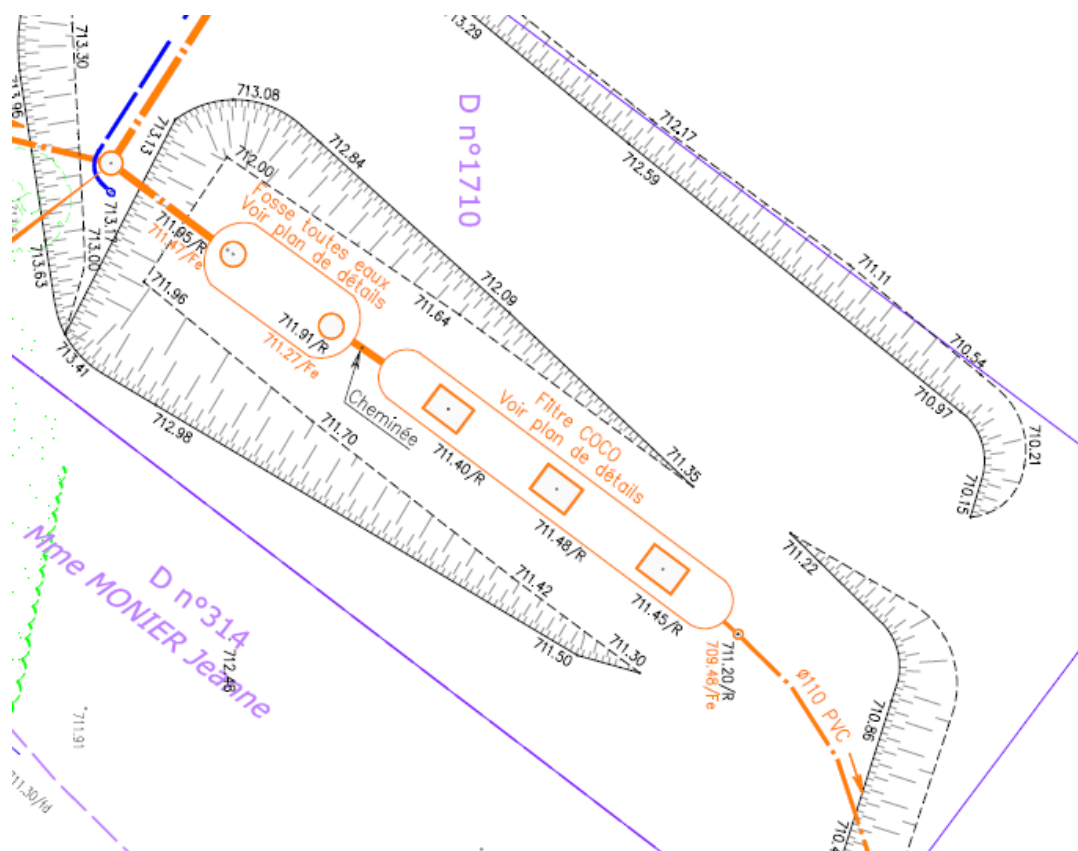
- **Travaux d'amélioration**

Hormis l'entretien courant, pas de travaux significatifs ont été nécessaires sur 2021.

- **Équipements complémentaires ou de renouvellement mis en œuvre**

Aucun équipement complémentaire n'a été mis en place, ni de renouvellement réalisé cette année.

- **Synoptique**



- **Filière eau**

La station de la Motte étant une 30 Equivalent Habitant, pas de bilan d'auto-surveillance.

- **Traitement des boues et des déchets**

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Ci-dessous, détail des déchets :

Traitement des boues	2018	2019	2020	2021
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	0	0	0	0
Siccité (%)	0	0	0	0
Quantité de boues sèches (kg)	0	0	0	0
Nombre d'analyses effectuées	0	0	0	0
Destination des boues	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Autres déchets :

Autres déchets kg	2018	2019	2020	2021
Refus de dégrillage	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

- **Bilan et préconisations**

La STEP de la Motte a été mise en service fin 2016 avec les premiers raccordements en 2017. A ce jour, elle assure un bon fonctionnement.

4.1.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eaux usées, de s'assurer de la qualité de sa gestion et de suivre son évolution.

La valeur est obtenue en faisant la somme des points attribués selon la quantité et la qualité des informations connues et gérées par la collectivité ou l'opérateur.

La règle de calcul est scindée en 3 parties : A, B, C.

Nota important : l'indice ne pourra pas être calculé car certains paramètres de la partie C sont gérés par la collectivité, seuls les éléments du ressort d'EDGA sont présents dans le tableau.

Partie A - Plan de réseau de collecte

Critères	Barème	Points
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
TOTAL	15	15

Partie B - Eléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements

Critères	Barème	Points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux et la procédure de mise à jour du plan est complétée par l'inventaire	10	10
Inventaire du réseau mentionnant matériaux et diamètres	5	5
Inventaire du réseau mentionnant la date ou la période de pose	15	13
TOTAL	30	28

Partie C - Informations sur les interventions sur le réseau

Critères	Barème	Points
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour au moins la moitié du linéaire total	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...)	10	10
Existence et mise à jour des équipements électromécaniques	10	10
L'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	10	0
L'inventaire localise les interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	Gestion collectivité	
TOTAL	75	

4.1.3. Consommation énergétique

Consommations énergétiques	2018	2019	2020	2021
PR de Villeneuve	81 KWh	296 KWh	764 KWh	485 KWh
Station Mas des Mas	1 562 KWh	3108 KWh	NC	5 304 KWh

4.1.4. Pompages et volumes

4.1.4.1. Temps de pompage des postes de relèvement exploités

Temps de pompage	2018	2019	2020	2021
PR de Villeneuve	Pas de compteur horaire	Pas de compteur horaire	Pas de compteur horaire	Pas de compteur horaire
Station Mas des Mas	NM	NM	NM	NM

Nota : Pour les deux postes de relevage exploités : pas de compteur horaire.

4.1.4.2. Volumes collectés

Volumes annuels pompés	2018	2019	2020	2021
PR de Villeneuve	NM	NM	NM	NM
Station Mas des Mas	NM	NM	NM	NM

Nota : Pour les deux stations de refoulements : aucune présence d'équipement ou d'instrument (comptages, compteurs horaires) permettant de mesurer les volumes.

4.1.5. Assainissement non collectif

Détails des opérations réalisées sur les installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) :

Contrôle de conception et réalisation :

	2018	2019	2020	2021
Contrôle de conception d'une installation suite à une demande de la collectivité pour instruction Permis de Construire/Déclaration de Travaux	4	5	3	4
Contrôle de réalisation sur place	3	1	1	2
Total	7	6	4	6

Contrôle de bon fonctionnement :

	2018	2019	2020	2021
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation autonome (2 fois pendant la durée du contrat)	27	0	77	46
Contre visite suite à demande collectivité	0	0	0	0
Inventaire et contrôle d'une installation autonome dans le cadre de vente	5	0	6	1
Total	32	0	83	47

Nombres d'installations répertoriées :

	2018	2019	2020	2021
Installations conformes	11	12	19	23
Installations non conformes acceptables	162	169	155	152
Installations non conformes	16	16	21	24
Installations indéterminée	18	10	10	7
Total	207	207	205	206

Pour la bonne règle de la gestion du contrôle périodique et de la relation contractuelle avec les usagers concernés par l'ANC, il est proposé à la CCLG d'appliquer le règlement de service Assainissement de la CCLG.

4.1.6. Bilan financier du renouvellement

2021			
Nature des biens	Débit	Crédit	Solde
Solde au 31/12/2020		2 022	
-		-	
Dotation 2021	 	4 139	
Renouvellement programmé	-	6 161	6 161

A noter qu'une pompe du poste de la station d'épuration a été remplacée cette année. Son coût a été pris en charge dans le cadre du renouvellement non programmé.

4.2. Prestations aux usagers

4.2.1. Information, relation, accueil des usagers

4.2.1.1. Le nombre d'abonnés

	Nombre d'abonnés			
	2018	2019	2020	2021
Assainissement collectif	2 103	2 151	2 185	2206
Assainissement non collectif	201	201	199	200
Non assujetti	82	83	83	84
Au forfait	3	3	2	3

4.2.1.2. L'accueil

- **Organisation et amélioration de l'accueil**

Voir RAD eau potable.

- **Traitement des appels**

Voir RAD eau potable.

- **Visites**

Voir RAD eau potable.

4.2.1.3. Les réclamations et autres contentieux

- **Réclamations**

Voir RAD eau potable.

4.2.1.4. Abonnements, mutations et résiliations

Voir RAD eau potable.

4.2.2. Tarification, relève, facturation et recouvrement

4.2.2.1. Prix du service d'assainissement

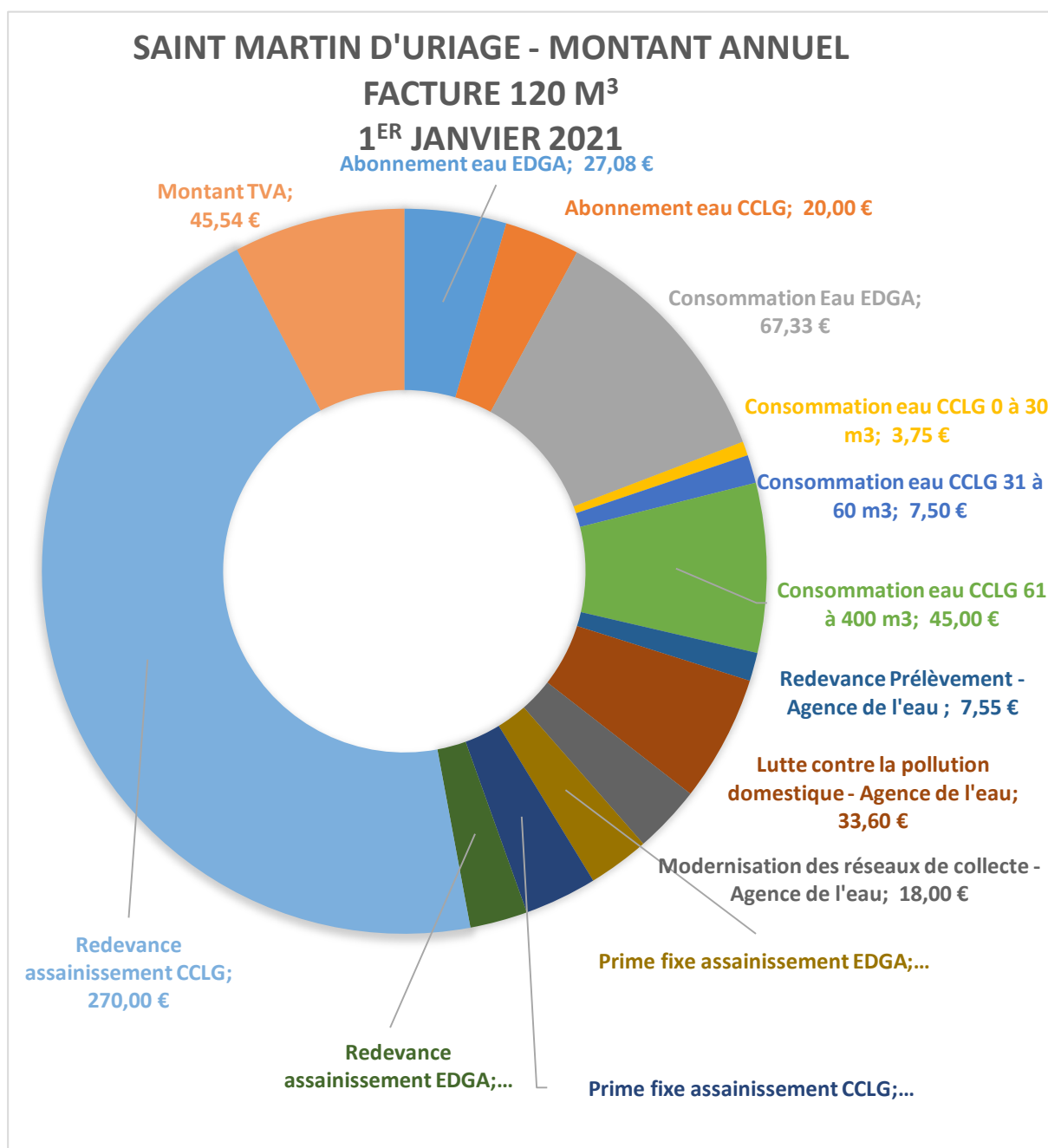
- **Modalités de la tarification et de sa révision**

$$k = 0,15 + 0,4061 \times (\text{ICHT-En/ICHT-Eo}) + 0,0185 \times (35111407n/35111407o) + 0,3367 \times (\text{FSD2n/FSD2o}) + 0,0887 \times (\text{TP10an/TP10ao})$$

Avec :

- ICHT-E : indice du coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises, dans les services de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement, base 100 en 2008
- 35111407 : indice de l'électricité tarif bleu professionnel option heures creuses référencé 35111407 - base 100 en 2010
- FSD2 : indice des prix des frais et services divers 2 dans le bâtiment et les travaux publics - base 100 en 2004
- TP10A : canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - base 100 en 2010

- Décomposition de la facture d'eau et d'assainissement



Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

SAINT MARTIN D'URIAGE - Montant annuel facture 120 M3 au 1er Janvier 2021

Composition de la facture	Volume	Prix Unitaire	Total H.T
Abonnement eau EDGA	2	13,5400	27,08 €
Abonnement eau CCLG	2	10,000	20,00 €
Consommation Eau EDGA	120	0,5611	67,33 €
Consommation eau CCLG 0 à 30 m3	30	0,1250	3,75 €
Consommation eau CCLG 31 à 60 m3	30	0,2500	7,50 €
Consommation eau CCLG 61 à 400 m3	60	0,7500	45,00 €
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0,0629	7,55 €
Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'eau	120	0,2800	33,60 €
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau	120	0,1500	18,00 €
Prime fixe assainissement EDGA	2	8,1500	16,30 €
Prime fixe assainissement CCLG	2	9,6500	19,30 €
Redevance assainissement EDGA	120	0,1276	15,31 €
Redevance assainissement CCLG	120	2,2500	270,00 €
Total Hors taxes			550,72 €
Montant TVA			45,54 €
TOTAL TTC			596,26 €
Prix moyen TTC du M³			4,9689 €

- **Tarifications sociales ou modalités d'accès spécifiques au service**

Pas de signalement.

4.2.2.2. Les relèves

Voir RAD eau potable.

4.2.2.3. Facturation

2021	Assiette (nombre ou m ³)	Montants H.T.
Prime fixe collectivité	4 494	43 369,20 €
Prime fixe EDGA	4 494	36 633,03€
Consommations collectivité	265 284	597 076,44 €
Consommations EDGA	265 284	33 687,88 €

4.2.2.4. Relance et recouvrement

Voir RAD eau potable.

4.3. Productivité et efficience

4.3.1. Personnels employés, qualifications, ETP

Outre l'attention permanente de modernisation de l'outil, de l'environnement et du cadre de travail de son personnel, EDGA a adopté des principes de management et des actions visant à développer une approche citoyenne, en interne comme en externe.

PRINCIPES DE MANAGEMENT	
L'entretien annuel	<ul style="list-style-type: none">• Entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct• Il aborde les points suivants :<ul style="list-style-type: none">- Bilan de l'exercice écoulé en termes d'atteinte d'objectifs- Points forts du salarié et points d'amélioration sur lesquels il doit axer son effort la période suivante- Objectifs à atteindre l'année suivante
L'entretien professionnel	<ul style="list-style-type: none">• A pour objectif d'aborder les perspectives d'évolution de l'activité professionnelle du salarié, notamment en terme de qualification et d'emploi, afin de l'aider à mieux définir son projet professionnel et, le cas échéant, d'envisager une mobilité interne ou externe• Professionnel permet de faire le point sur les compétences, les qualifications, les besoins en formation, la situation et l'évolution professionnelle du salarié
L'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none">• Propre aux démarches ISO
La formation professionnelle	Les Objectifs : <ul style="list-style-type: none">• Maintien des compétences de l'entreprise• Permettre le maintien dans l'emploi, favoriser le développement des compétences• L'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle• Contribuer à la promotion sociale et au développement économique et culturel• Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de ceux qui travaillent
Une attitude éthique	S'appuie sur des outils permettant de prendre des décisions sur la base de critères purement professionnels indépendamment des impressions subjectives : <ul style="list-style-type: none">• Grille des rémunérations• Définition des métiers• Grille d'autonomie et de niveaux

Un climat social apaisé	<p>Grâce à un partenariat constructif avec les représentants du personnel et syndicaux, dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités du CSE (comité social et économique) • Des délégués du personnel • De la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) • Des négociations annuelles obligatoires, et des négociations ponctuelles sur l'égalité professionnelle et sur les conventions d'entreprise
--------------------------------	--

EDGA permet de répondre aux urgences pour l'ensemble des réseaux d'eau potable et d'assainissement **24h/24 et 7j/7** au numéro unique suivant : **04 76 98 24 27**.

Elle est dotée d'un poste central de supervision et de télésurveillance avec la présence humaine d'un technicien 24h/24.

Au sein de Eaux de Grenoble Alpes, continuité du service public et système d'astreinte performant sont indissociables.

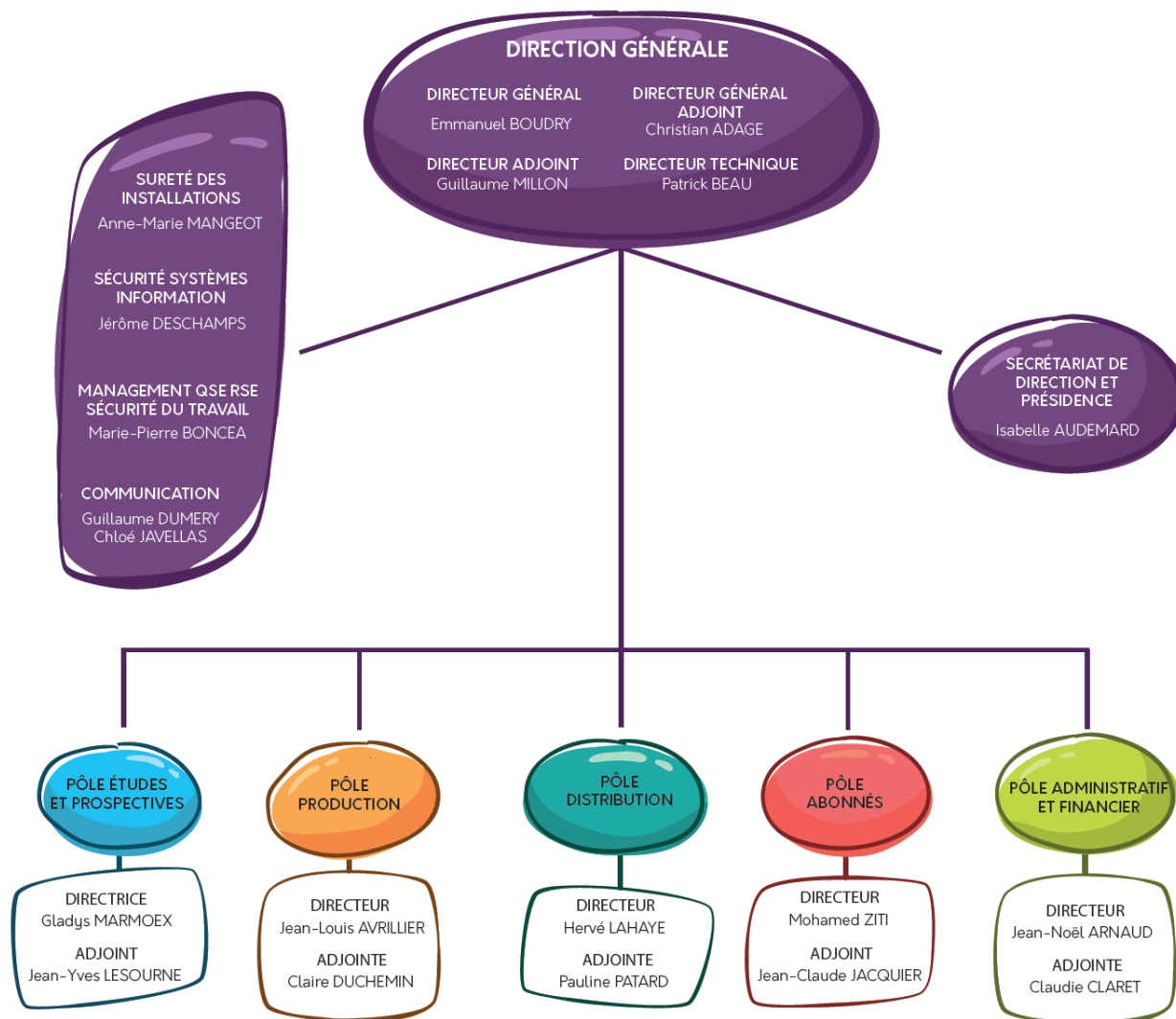
D'une part, les équipes de Production d'eau potable assurent le fonctionnement permanent des installations de pompage de l'eau et la surveillance des périmètres de protection des captages.

D'autre part les équipes du pôle Distribution adhèrent à la charte d'engagement avec les usagers : « Intervenir rapidement, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence ».

Cela se traduit dans les faits par :

- La possibilité de contacter EDGA à tout moment en cas de problème ;
- Des moyens humains en interne adaptés et répartis par secteurs géographiques :
 - 2 cadres d'astreinte
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau de distribution
 - 2 techniciens d'intervention sur réseau d'adduction
 - 3 électromécaniciens
 - 1 équipe travaux de 2 agents avec les outils et engins associés
 - renfort si besoin par une entreprise de travaux publics dans le cadre du marché d'entretien et astreinte : 1 chef de chantier + 1 poseur + 1 conducteur de pelle + 1 chauffeur de camion
- La mise à disposition des téléphones portables à chacun des agents d'astreinte, complété par un système d'appareil de radio communication permettant d'assurer un secours en cas de crise majeure sur les réseaux de téléphonie

- L'ensemble des équipes d'astreinte accède en mobilité, aux données SIG via une application web mapping, permettant à l'accès à l'information 24h/24
- Un stock de pièces et de matériaux de travaux public (canalisations eau potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie...)



- **Mesures d'amélioration**

La mutualisation des moyens humains et techniques au sein d'EDGA ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes (organisation, harmonisation des astreintes, achats ...) permettent d'optimiser le service.

- **Moyens généraux**

Informatique

L'ensemble du système informatique d'EDGA bénéficie aux Pôles en charge de l'exécution technique du contrat.

Ce système informatique est en évolution constante afin de profiter des progrès technologiques.

Les systèmes et programmes sont maintenus à jour pour bénéficier des avancées fonctionnelles et corriger les bugs et failles de sécurité. Une large gamme de logiciels est utilisée, avec des produits partagés ou spécifiques pour chacun des métiers rencontrés dans la structure.

Le service informatique/Télécom est surtout centré sur le management de l'information, une partie importante de la prestation technique étant sous-traitée via la passation de marchés publics.

EDGA est également dotée d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, chargé d'adapter la sécurité du système d'information EDGA aux cyber-menaces actuelles.

- **Faits marquants 2021**

La fin d'année 2020 ainsi que l'année 2021 ont été marquées, pour EDGA comme au niveau national et international, par la nécessaire adaptation du monde du travail au contexte de la pandémie de COVID.

Eaux de Grenoble Alpes a su maintenir la continuité et la qualité du service public tout en ajustant son Plan de Continuité d'Activité (PCA) au fur et à mesure des multiples rebonds épidémiques. L'association du Comité Social et Economique à chaque mise à jour du PCA a permis la bonne information du personnel pour ajuster avec réactivité les pratiques en fonction des préconisations gouvernementales. Aucun cluster n'a ainsi été à déplorer au sein d'Eaux de Grenoble Alpes.

Au niveau de la gouvernance d'Eaux de Grenoble Alpes, l'année 2021 a vu la mise en place d'une nouvelle équipe de 18 administrateurs, dont le Président de la présente assemblée. Pour rappel, le Conseil d'Administration a pu être installé avec près de 6 mois de retard, en raison tout d'abord de la suspension des élections municipales en raison de la pandémie puis par la suite des difficultés rencontrées par Grenoble-Alpes Métropole pour désigner ses représentants.

D'un point de vue opérationnel, le passage en version Web de notre ERP Waterp, outil de gestion des usagers partagé avec Grenoble-Alpes Métropole a été réalisé le 23 novembre 2020. Ce changement important a été maîtrisé par les équipes et leur permet désormais de disposer d'un outil moderne permettant d'exploiter au mieux les dernières évolutions technologiques (full web, outil connectés...).

Communication

Le présent contrat bénéficie de la politique de communication d'EDGA, service public participant à son devoir de transmission concernant la préservation de ce bien commun qu'est l'eau potable et à son attention de transparence, aussi bien en interne qu'en externe.

Les cibles	Les actions de communication
Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Évènementiels, goodies • Signalétique • Factures, lettres, site web • Encarts publicitaires, spots radio • Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)
Les médias	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqués de presse, • Invitations, visites
Les partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Évènementiels, cadeaux • Visites • Courriers
Les employés EDGA	<ul style="list-style-type: none"> • Journal interne trimestriel

- **Des indicateurs**

Le bilan 2021 des indicateurs de communication officiels d'EDGA est fortement impacté par l'épidémie de COVID 19. En effet, la totalité des événements auxquels participe EDGA ont été annulés.

EDGA a maintenu sa communication à l'attention des usagers via les réseaux sociaux et le site web de l'entreprise.

- **Les partenariats (8 en 2020- 4 en 2021)**

- Principalement sous trois formes : stand, lots et/ou contribution financière
- Autres : installation de fontaines ou parution d'un encart en soutien du partenaire
- Villes : Grenoble, Sassenage, Varcès-Allières-et-Risset
- OMS, Office du Tourisme, Pompiers de l'Isère, Guide de l'étudiant
- Associations : le Millésime, ASPTT Grenoble athlétisme, Entente Athlétique de Grenoble

- **Le suivi de la fréquentation sur site web EDGA et Agence en Ligne en 2021**
(5^{ème} année de fonctionnement)

- Nombre d'utilisateurs site institutionnel :

en 2019 : 116 421 utilisateurs ont visionné 442 203 pages

en 2020 : 104 130 utilisateurs ont visionné 356 861 pages

en 2021 : 48 030 utilisateurs ont visionné 139 599 pages

- Nombre d'utilisateurs site Agence en ligne :

en 2019 : 129 972 pour 1 309 740 pages vues

en 2020 : 147 915 pour 1 475 489 pages vues

en 2021 : 163 328 pour 1 585 410 pages vues

- Paiement en ligne :

54 207 opérations en 2019

59 998 opérations en 2020

53 982 opérations en 2021

• Démarches Qualité-Sécurité-Environnement (QSE)

EDGA s'engage dans cette démarche à :

- Satisfaire les attentes des usagers et des sociétaires, et leur garantir un service public efficace
- Répondre aux besoins des collectivités associées, par des prestations assurant des relations transparentes et de proximité
- Mettre à disposition un outil performant
- Assurer la protection de l'environnement et prendre en compte les exigences du développement durable
- Développer une approche citoyenne et responsable

Cette vision stratégique se traduit par la recherche continue de l'amélioration de l'organisation, des moyens et des méthodes et l'implication quotidienne de l'ensemble des personnels, collaborateurs et partenaires.

L'évaluation des risques liés à la sécurité, à l'hygiène, aux conditions de travail et à l'environnement réalisée dans le cadre de cette démarche, fait l'objet :

- D'une identification précise des risques et de leur gravité dans les deux documents de référence (*document unique et analyse environnementale*)
- Mise en place d'actions pour la maîtrise de ces risques
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour une amélioration permanente

De plus, la CSSCT d'EDGA joue un rôle majeur dans la démarche de prévention car elle :

- Mène systématiquement des enquêtes suite aux accidents de travail (fiche d'analyse d'accident) et propose des actions d'amélioration
- Effectue régulièrement des visites de chantier
- Étudie, pour tout changement organisationnel, humain, ou technique les impacts sur les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés.

Dans le cadre de la démarche environnementale, des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir des bonnes pratiques environnementales (ex : éco conduite, gestion des déchets, achat de produits respectueux de l'environnement).

Les marchés passés par EDGA intègrent autant et aussi souvent que possible toute clause en faveur du développement durable.

Une charte environnementale a été diffusée à l'ensemble du personnel afin de :

- Maîtriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- Promouvoir les économies d'énergie (ex : eau, électricité, carburant...)
- D'optimiser la gestion des déchets
- mise en place une charte « ECO CHANTIER » permettant d'aller plus loin dans la maîtrise des risques et d'une meilleure sensibilité des acteurs aux respects de l'environnement lors des travaux.

Enfin, EDGA a mis en place une veille réglementaire active afin d'être en conformité permanente avec la législation et d'anticiper tout changement réglementaire.

• Annexes au compte rendu technique sur les conditions d'exécution du service public

Pas d'annexe.

5.1 Avenants de l'année

Pas d'avenant

5.2 Respect des principes généraux du service public et des engagements contractuels

5.2.1 Principe d'égalité

L'attitude éthique est au cœur des actions d'EDGA :

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Signataire de la Charte de la Diversité• Signataire du Contrat de Génération• Signataire du Contrat d'Avenir• Investissement dans l'aménagement de ses locaux pour l'accueil de travailleurs handicapés, dont elle respecte le taux légal d'emploi• Mise en place d'un retour progressif et aménagé au travail à la suite de longue maladie ou d'un arrêt de travail prolongé (temps partiel thérapeutique, télétravail)• Accueil des jeunes dans le cadre de stages non rémunérés, de stages rémunérés, et de formation en alternance
--------------------	---

5.2.2 Principe de continuité

Des actions	<ul style="list-style-type: none">• Le principe de continuité de service est assuré 24h/24h et 365j/365j grâce à la présence des équipes d'astreintes et poste de supervision à Rochefort• Engagement d'une démarche de participation au plan de déplacement mobilité (PDM) et suite à diagnostic « mobilités »• Signature convention PLIE des clauses sociales pour les marchés publics conclus avec EDGA
--------------------	--

4.4. Infractions, impayés, incivilités

- Pas d'infraction, ni d'incivilité constatée sur les ouvrages.

Glossaire qui récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau et plus particulièrement à Eaux de Grenoble alpes :

RPQS : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

RAD : Rapport annuel du délégataire.

RA : Rapport d'activité annuel.

SPL EDGA : Société Publique Locale « Eaux de Grenoble Alpes ».

Loi MAPTAM : Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

COS : Comité d'Orientation Stratégique.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation.

Usager de l'eau : Personne physique ou morale consommant de l'eau.

Abonné : Usager de l'eau ayant au moins un contrat avec le service de l'eau ou assainissement

WAT'ERP : Application informatique utilisée par EDGA pour la gestion des usagers (contrats, facturations, parc compteurs en service...).

SIG : Système d'information qui intègre, stocke, analyse et affiche l'information géographique. L'application SIG d'EDGA en lien également avec l'application WAT'ERP permet aux utilisateurs, y compris en mobilité pour les équipes d'interventions, de créer des requêtes interactives, d'analyser l'information spatiale, et des données pour la gestion de l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement.

Règlement de service : Document établi par l'entité organisatrice ayant pour objet de définir les conditions et modalités de fourniture suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable à partir des réseaux ainsi que les droits et obligations respectifs du Service public de l'eau potable ou de l'assainissement, des usagers, des abonnés et des propriétaires.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captages, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Compte de Renouvellement Non Programmé : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour.

Période de relève des compteurs : La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour assurer une bonne comparaison des volumes, cette période est sensiblement la même chaque année.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part les volumes consommés autorisés et le volume mis en distribution. Le rendement est un bon indicateur environnemental.

Réseau de distribution public : Généralement sous domaine public, ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'à la partie publique des branchements inclus.

SPANC : **S**ervice **P**ublic local chargé de l'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif : Il a le rôle de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

ANC : **A**ssainissement **N**on **C**ollectif : correspond à tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles ou maison non raccordés au réseau public d'assainissement collectif.

Il est propriété de l'abonné, soumis à réglementation et à contrôle périodique.